



L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES



Le SyMÉnergie05 est devenu un acteur de référence et un intervenant de premier plan sur l'ensemble de la chaîne énergétique. Il met son expertise et ses compétences au service des communes et de l'ensemble des territoires haut-alpins.

2020 a été une année très particulière avec l'arrivée d'un virus qui s'est joué de toutes les frontières et qui a sidéré le monde entier. Jamais nous n'aurions cru possible une telle situation. L'année avait d'ailleurs commencé sur les chapeaux de roues pour le SyMÉnergie05 avec une réforme statutaire ambitieuse, portant sur l'organisation territoriale et actant une nouvelle compétence : la rénovation énergétique des bâtiments. Avec cette nouvelle corde à son arc, le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes confirme son positionnement sur toute la chaîne énergétique : distribution publique de l'électricité, production d'énergie renouvelable, réseaux de chaleur, maîtrise de la demande énergétique et, en bout de chaîne, rénovation thermique.

Le 17 mars 2020, nous avons connu un premier confinement. Ce que nous espérions n'être qu'un virus saisonnier s'est avéré durable et résistant. Il pèse toujours, à l'heure où nous écrivons ce rapport, sur nos populations. Ainsi, de confinements en couvre-feu, il nous a fallu nous adapter et éprouver de nouveaux modes d'organisation afin de poursuivre notre activité tout en garantissant la sécurité de tous. Le SyMÉnergie05 a répondu présent et a assuré la continuité du service public sans jamais faillir. Je souhaite ainsi remercier le directeur et toute l'équipe technique et administrative du syndicat, ainsi que les entreprises.

2020 a également été une année d'élections et les représentants des communes membres m'ont fait l'honneur de me porter à la présidence du SyMÉnergie05, au sein duquel je m'investis depuis de nombreuses années. Je souhaite vous assurer de tout mon engagement pour poursuivre cette action volontaire en faveur d'une transition énergétique réussie et je remercie, au nom de tous, mon prédécesseur Albert Moullet pour son travail, son implication, sa ténacité et son attachement à nos territoires de montagne.

En dépit de ces aléas et changements, l'année 2020 a été marquée par de belles avancées sur l'ensemble de nos projets. La dynamique est réelle et devrait dans les mois à venir marquer de nouvelles étapes dans le développement de notre syndicat. Toujours très présent sur ses compétences historiques, avec un savoir-faire et un lien privilégié de confiance avec les communes, le SyMÉnergie05 est un investisseur de premier plan avec plus de 6 millions d'euros injectés dans l'économie départementale. Moderne et ambitieux, il reste bien sûr et plus que jamais un fervent défenseur et promoteur du service public.

Avec dévouement

Jean-Claude DOU, Président



06

1- LA GOUVERNANCE

1.1. Les instances du SyMÉnergie05 07

1.2. La réforme statutaire 12

1.3. Les partenariats départementaux et territoriaux..... 14

1.4. Le SyMÉnergie05 au cœur de l'organisation régionale de l'énergie..... 16

18

2- PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2020

26

3- L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX, CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT

3.1. La concession du SyMÉnergie05 et son contrôle..... 28

3.2. Les travaux du SyMÉnergie05 sur le réseau de distribution d'électricité..... 33

3.3. Les études préalables..... 35

3.4. Le guichet urbanisme 36

3.5. L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques 38

3.6. Les travaux de communications électroniques et d'éclairage public..... 40

46

4- LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.1. La mobilité électrique durable..... 48

4.2. Baratier, un projet transversal et innovant..... 53

4.3. Le plan « VAE » 55

4.4. La production d'énergie renouvelable 56

4.5. Le réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas..... 59

4.6. L'alimentation des sites isolés..... 60

4.7. L'étude pour l'autonomie des refuges de montagne..... 61

4.8. Les réseaux intelligents : Le projet de la vallée étroite..... 61

4.9. La rénovation énergétique des bâtiments..... 62

4.10. Les nouveaux locaux du SyMÉnergie05..... 64

66

5- RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

5.1. Une équipe compétente au service des communes et du territoire..... 68

5.2. Les finances..... 72

76

ANNEXES

Liste des bornes de recharge 76

Affaires en cours 78

1. LA GOUVERNANCE

Le SyMÉnergie05 est un syndicat de communes. Il regroupe 159 communes des Hautes-Alpes qu'il accompagne dans différents domaines d'actions liés à l'énergie, de la distribution d'électricité à la transition énergétique. Les élus, engagés et attachés au service public, ont œuvré tout au long de l'année dans les différentes instances, malgré les perturbations et contraintes que nous avons connues et le renouvellement des instances a pu être enfin organisé le 23 octobre 2020. Au-delà des communes membres, le syndicat a poursuivi ses collaborations avec les intercommunalités et les territoires engagés, mais également avec un grand nombre de partenaires locaux, départementaux et régionaux. Cette gouvernance élargie s'appuie ainsi sur les dynamiques locales : elle a pour ambition de renforcer nos actions, de créer des synergies et de conforter notre département et notre région dans une dynamique porteuse de développement.

Les élus, engagés et attachés au service public, ont œuvré tout au long de l'année dans les différentes instances, malgré les perturbations et contraintes que nous avons connues. Le renouvellement des instances a pu être enfin organisé le 23 octobre 2020. Au-delà des communes membres, le syndicat a poursuivi ses collaborations avec les intercommunalités et les territoires engagés, mais également avec un grand nombre de partenaires locaux, départementaux et régionaux. Cette gouvernance élargie s'appuie ainsi sur les dynamiques locales : elle a pour ambition de renforcer nos actions, de créer des synergies et de conforter notre département et notre région dans une dynamique porteuse de développement.

1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

Le fonctionnement du SyMÉnergie05 est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Sa particularité est d'avoir mis en place, en raison de sa dimension départementale, des collèges territoriaux. Ces instances représentent les différents territoires ; ils garantissent au syndicat un fort ancrage local et une proximité qui sont largement appréciés des communes membres.

L'année 2020 a été marquée par :

- une réforme statutaire qui a encore amélioré la représentation territoriale du syndicat et accru son champ de compétences ;
- le renouvellement des équipes mu-

nicipales, perturbé par la crise sanitaire, et bien sûr le renouvellement des équipes syndicales, avec l'installation d'un nouveau comité syndical, l'élection d'un nouveau Bureau et d'un nouveau Président. Les neuf nouveaux collèges territoriaux se sont ainsi réunis courant septembre et octobre. Le comité syndical a été installé le 23 octobre et a procédé à l'élection des membres du Bureau et des Vice-Présidents.

Malgré le contexte sanitaire qui a rendu difficile l'organisation des réunions, le rythme n'a pas faibli puisque ce sont au total, **22 réunions des instances et collèges** qui ont été organisées en 2020. Les comptes rendus des réunions du Comité syndical et l'ensemble des délibérations sont accessibles sur le site internet.

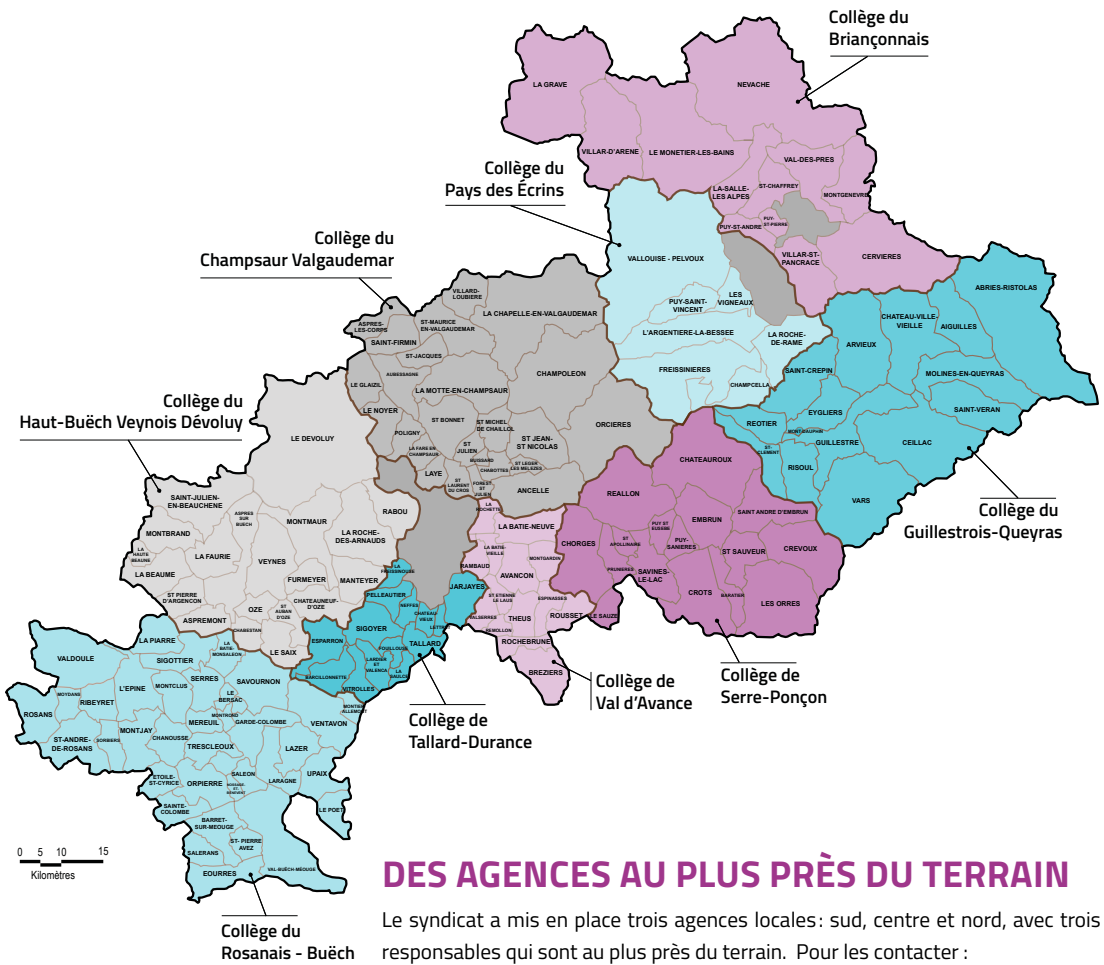
LA GOUVERNANCE

LES COLLÈGES

Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale qui assure la participation du plus grand nombre de délégués communaux, avec la mise en place de collèges territoriaux. La carte des collèges a été

modifiée début 2020 et le SyMÉnergie05 compte aujourd'hui 9 collèges territoriaux dont les contours sont calqués sur ceux des communautés d'agglomération et de communes. S'y ajoute un collège lié à la compétence Réseau de chaleur. Les collèges se réunissent une fois par an pour discuter du programme Travaux dans les communes, proposer un

arbitrage sur les affaires, suivre les travaux, répondre aux interrogations des communes sur les diverses compétences et l'activité du syndicat, assurer les remontées d'informations des usagers du service, échanger des informations sur l'actualité du syndicat. Lors de leur première réunion, les neuf nouveaux collèges ont élu leurs représentants au comité syndical.



DES AGENCES AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Le syndicat a mis en place trois agences locales: sud, centre et nord, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain. Pour les contacter :

AGENCE NORD • Cyrille Fardella
cyrille.fardella@syme05.fr **Tel.** 06 24 35 60 51

AGENCE CENTRE • Pierre-Jean Leclere
pierrejean.leclere@syme05.fr **Tel.** 06 31 29 26 20

AGENCE SUD • Clément André
(qui succède à Francis Andreys)
clement.andre@syme05.fr **Tel.** 06 99 63 92 84

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du syndicat. Il administre le syndicat et en oriente la politique générale ; il vote les budgets, les comptes administratifs et règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Le comité élit le président, les vice-présidents et les membres du bureau en début de mandat. Jusqu'au renouvellement et à l'installation

du 23 octobre dernier, faisant suite au renouvellement des équipes municipales, le Comité syndical était composé de 46 titulaires et 41 suppléants. Suite à la réforme statutaire du 8 juin 2020 et en raison de l'évolution démographique de certains territoires, le comité syndical est désormais composé de 46 titulaires et 46 suppléants ; sa composition reflète la diversité du territoire et son activité traduit une forte dynamique départementale.

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Collège du Briançonnais (6)	Corinne CHANFRAY Jean-Michel DELBANO Olivier REY Georges POUCHOT ROUGE BLANC Fabrice LOISEAU Michel GONNET	Michel PIQUEMAL Georges CORDIER Benjamin SALLE Jean-Franck VIOUJAS
Collège du Champsaur Valgaudemar (6)	David BOREL Dominique GOURY Bruno SARRAZIN Jean-Luc ALLUIS Simon CATINOT Christophe BOYER	Jean-Jacques BICAIS Charles PARAVISINI Gilles VINCENT Daniel AUBERT Gérard BEAUDOIN Eric BERDIEL
Collège du Guillemois-Queyras (6)	Hervé WADIER Jean-Marc BERNAUDON Frédéric JEHAN Jean-Pierre CLAEYMAN Jean-Denis PRAT Claire MARTIN	Serge CHALLOT Philippe BOULET Lucie FEUTRIER Joseph DEVEVEY Renaud BLANC Marcel CANNAT
Collège du Haut-Buëch Veynois Dévoluy (5)	Louis LEYDON Régis SERRES René AMOURIQ Jean-Pierre BRIOULLE Serge EYSSERIC	Hélène SALETTI Marie-Josèphe VERBAUWEN Dominique TRUC Jean ROUSS EAU Raymond ROSA
Collège du Pays des Écrins (4)	Michel FRISON Jean-Claude MAGNE Alain SANCHEZ Jean CONREAUX	Cyrille DRUJON D'ASTROS Jean-Paul REY
Collège Rosanais - Buëch (5)	Lionel TARDY André AUBEPART Jérôme CHEVAL Michel JOANNET Luc DELAUP	Gérard NICOLAS Julie BERTRAND ROUX Gilles CREMILLIEUX Olivier STRENS Alain MASCIOCCHI
Collège Serre-Ponçon (7)	Albert GALDI Jean-Pierre GANDOIS Jean-Claude DOU Pierre VOLLAIRE Olivier VANNIER Jacques BILLON TYRARD Frédéric ARNOUX	Josiane BERAUD Michel MONTABONE Claude BACHENET Didier ELZEARD Olivier BERGERETTI René YARIC
Collège Tallard - Durance (3)	Jean-Michel ARNAUD Louis MIOULANE Michel BERAUD	Sophie DESCHAMPS Patric ALLEC Serge AYACHE
Collège Val d'Avance (3)	Joël BONNAFFOUX Alain BETTI Catherine SAUMONT	Francis CESTER Gérard MICHEL Francine MICHEL
Collège Réseau de chaleur (1)	Claude GUET	Déborah BELIN

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical. Le Bureau du syndicat était composé de 9 membres au 1^{er} janvier 2020. Lors de la séance du 23 octobre 2020, qui a permis l'installation du nouveau comité

syndical, le nouveau Bureau a été élu. Il est également composé de 9 membres, dont le président, 7 vice-présidents et un membre chargé des relations avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. La réforme statutaire adoptée en juin 2020 a renforcé la représentation territoriale au sein du bureau puisque celui-ci est désormais composé d'un représentant par collège.

LE BUREAU ÉLU LE 23 OCTOBRE 2020



ALBERT MOULLET
A TRANSMIS LE
FLAMBEAU DU
SYMÉNERGIE05
À **JEAN-CLAUDE
DOU**, ÉLU NOUVEAU
PRÉSIDENT LORS DE
LA SÉANCE DU
23 OCTOBRE 2020.



Dominique GOURY
*1^{er} vice-président
délégué aux travaux*



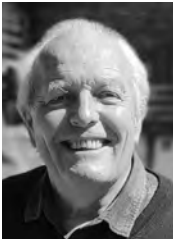
Corinne CHANFRAY
*2^e vice-présidente
déléguée à la
rénovation thermique
des bâtiments*



Joël BONNAFFOUX
*3^e vice-président
délégué aux finances*



Lionel TARDY
*4^e vice-président
délégué à la gestion
du service public de
l'électricité*



Jean-Pierre CLAEYMAN
*5^e vice-président
délégué à la transition
énergétique et aux
nouvelles technologies*



René AMOURIQ
*6^e vice-président
délégué à la
gestion du service
de recharges de VE
et ebom*



Jean CONREAUX
*7^e vice-président
délégué aux relations
avec les opérateurs
de communication
électroniques et THD*



Jean-Michel ARNAUD
Membre du bureau

LA COMMISSION TRAVAUX

Avant la réforme statutaire qui assure désormais la représentation de chaque collège au sein du Bureau syndical, la Commission Travaux était une instance spécifique réunie chaque année pour établir la programmation des travaux pour l'année suivante. Le Bureau assure désormais cette responsabilité. En 2020, la commission travaux s'est réunie le 10 mars pour un ré-arbitrage du programme travaux.

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée d'un Président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer à ses travaux. La commission a été réunie quatre fois en 2020 pour l'attribution des marchés de travaux avec notamment un nouvel accord-cadre sur quatre ans qui a été signé en février 2020.

La commission d'appels d'offres a été renouvelée en octobre dernier. Elle est désormais composée de :

Président : Jean Claude DOU

Membres titulaires :

Dominique GOURY, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël BONNAFFOUX, Jean CONREAUX, Jean Jacques BICAIS

Membres suppléants :

Lionel TARDY, René AMOURIQ, Jean-Michel ARNAUD, Claude BACHENET, Olivier VANNIER

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette commission, créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est une instance de dialogue entre le syndicat et les établissements publics à fiscalité propre. Elle a été installée fin 2017 par le SyME05 et a été réunie six fois depuis. Elle est composée de manière paritaire de représentants du SyMÉnergie05 et de représentants des neuf communautés de communes et d'agglomération. Elle n'a pu être réunie en 2020, en raison des difficultés d'organisations de réunions en cette période de crise sanitaire et de renouvellement des équipes municipales, intercommunales et syndicales. Les nouveaux délégués seront réunis en 2021.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) ont été créées pour permettre aux usagers d'être informés et associés à la gestion des services publics qui les concernent. La CCSPL du syndicat a été installée fin 2018. Elle est composée de douze membres, à parité de membres issus du comité syndical et de représentants d'associations et d'organismes désignés par le comité syndical du SyMÉnergie05 :

UFC Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir),

CLCV (Association Consommation, Logement et Cadre de Vie),

AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs),

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales),

CCI 05 (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes),

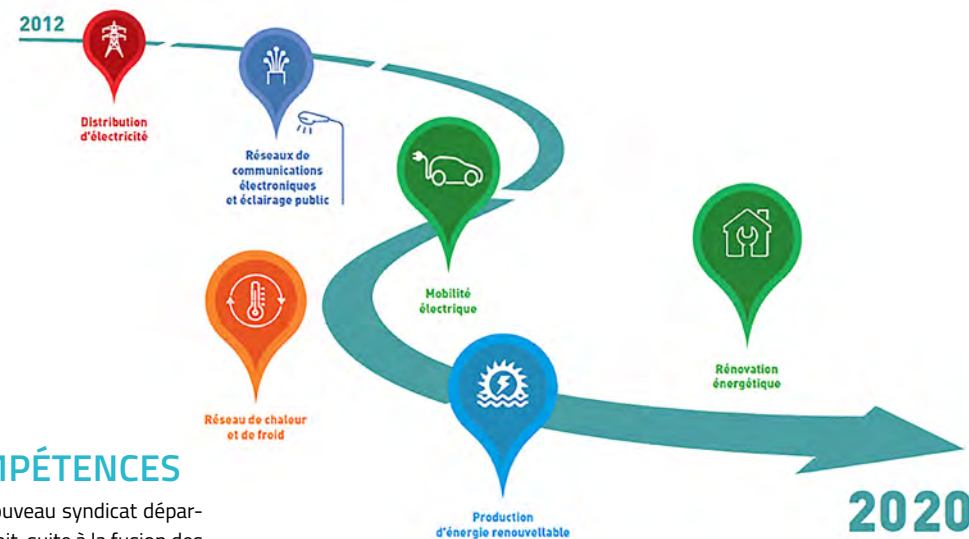
AVEM (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile) qui représentera les utilisateurs de véhicules électriques. Comme la commission précédente, la CCSPL n'a pu être réunie en 2020 en raison de la crise sanitaire et du processus électoral.





1.2. LA RÉFORME STATUTAIRE : NOUVELLES COMPÉTENCES ET NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

La réforme statutaire engagée en 2020 a fait suite aux nombreuses réunions organisées en Bureau et en Comité syndical en fin d'année 2019. Elle a introduit les modifications importantes, tant d'un point de vue organisationnel et territorial que d'un point de vue des compétences.



LES COMPÉTENCES

En 2012, un nouveau syndicat départemental naissait, suite à la fusion des anciens syndicats d'électrification. La Fédération Départementale de l'Électricité des Hautes-Alpes (FDE05) devenait ainsi le SyME05 puis SyMÉnergie05 avec un champ de compétences considérablement élargi. C'est en effet désormais sur l'ensemble de la chaîne énergétique que le syndicat peut intervenir : production, distribution, maîtrise de la dépense énergétique. La réforme statutaire de 2020 a permis d'ajouter de nouvelles cordes à l'arc du syndicat avec notamment la rénovation thermique des bâtiments, l'utilisation mutualisée de l'informatique (SIG et systèmes cartographiques) et elle a confirmé la compétence Aménagement et exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables.

LA REFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale engagée a eu deux objectifs majeurs :

- **Rétablir l'équité entre les territoires et préserver une cohésion départementale :**

Les collèges territoriaux ont été créés lors de la fusion des anciens syndicats d'électrification mais la diversité et l'évolution des territoires ont rendu nécessaire une refonte des collèges. Le nombre de collèges a été réduit : il est passé de 22 territoires (dont 6 communes dites isolées) à 9.

Les contours sont désormais calqués sur les territoires des intercommunalités. Les élus ont en

effet considéré que ceux-ci étaient devenus, depuis leur création, de véritables territoires de réflexion, de projets et de solidarité (voir carte en page 34).

- **Garantir une meilleure représentativité des instances syndicales :**

Le nombre de délégués élus par chaque collège pour siéger au comité syndical a été revalorisé, passant par tranches de population de 3 à 7 représentants (au lieu de 1 à 5).

Par ailleurs, la réorganisation des collèges s'est accompagnée d'une modification de la composition du bureau. Celui-ci est désormais composé de 9 membres, soit un représentant par territoire.

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

Les statuts sont consultables dans leur intégralité sur le site internet du syndicat. L'article 2 liste l'ensemble des compétences du SyMÉnergie05 et distingue les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

Dans les compétences obligatoires, figurent les compétences exercées au titre de l'électricité - le cœur de métier du syndicat - et celles liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

- **Au titre de l'électricité**, le Syndicat est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et il est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il a été maître d'ouvrage. Il partage d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire (voir Partie II).
- **Au titre de la mobilité électrique**, le Syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT : Création et entretien et exploitation des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence a permis la création du réseau et du service eborn (voir partie IV).

Les compétences optionnelles se sont étendues au cours de l'évolution du syndicat qui est passé d'une compétence réduite au champ de l'électricité à une vaste compétence Énergie. Il est désormais compétent dans les domaines suivants :

- Réseaux publics de chaleur et de froid
- Réseaux d'éclairage public
- Réseaux et services locaux de communications électroniques
- Mise en commun de moyens et activités accessoires : c'est à ce titre que le syndicat peut notamment intervenir pour :
 - engager les études et exercer la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
 - aménager et exploiter des installations utilisant les énergies renouvelables,
 - engager toute action d'utilisation rationnelle de l'énergie et de maîtrise de la demande en énergie
 - mettre en œuvre une utilisation mutualisée de l'informatique (système d'informations géographiques ou cartographiques)
 - apporter bien sûr conseil et assistance administrative, juridique et technique à ses communes membres dans différents domaines de manière à les sécuriser dans leurs projets et leur gestion.



1.3. LES PARTENARIATS DÉPARTEMENTAUX ET TERRITORIAUX

Le SyMÉnergie05 s'intègre dans un réseau global comprenant de nombreux acteurs qui œuvrent, chacun dans ses domaines de compétences, au développement et à l'aménagement de notre territoire. À l'échelle départementale, ces partenariats ont été consolidés et développés tout au long de l'année 2020, avec les acteurs économiques institutionnels mais également avec les territoires engagés dans la transition énergétique.



LE PARTENARIAT AVEC LE CAUE05

Un partenariat nouveau émerge entre le CAUE05 et le SyMÉnergie05 pour mettre en œuvre le nouveau plan stratégique 2020-2030 du syndicat. Avec plusieurs actions dans le domaine de l'énergie, l'objectif est de gagner en efficacité et d'apporter le meilleur soutien à nos communes membres. Les grandes missions du CAUE05 se traduisent par le conseil auprès des particuliers et des collectivités territoriales dans leur démarche de construction et d'aménagement. Il est un partenaire essentiel du SyMÉnergie05 et l'accompagne sur le projet de construction d'un bâtiment à énergie positive, à Chorges, pour abriter ses futurs locaux (voir page 65).

Ce projet, exemplaire dans sa conception, mobilise plusieurs acteurs et a obtenu le label or Bâtiment Durable Méditerranéen.

Il y a également entre le syndicat et le CAUE05, qui assiste les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur PLU, des échanges réguliers. Le guichet urbanisme du SyMÉnergie05 est souvent invité à proposer ses services, et notamment l'étude gratuite du réseau électrique en fonction des projets de zonage.



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA PRÉFECTURE DE DÉPARTEMENT ET LES SERVICES DE L'ÉTAT

Les échanges avec les services de l'État ont été multipliés en 2020. On peut citer parmi les principaux échanges :

- la conférence loi NoME qui se tient annuellement sur le service public de l'électricité (voir partie III),
- la poursuite de l'étude pour l'autonomie énergétique des refuges de montagne qui a mobilisé de manière importante les services du SyMÉnergie05, de la Préfecture et de la DDT05 notamment (voir partie IV)
- l'accompagnement du projet de construction de nouveaux locaux (partie IV),
- l'accompagnement de la préfecture dans le cadre de la réforme statutaire.



LE RAPPROCHEMENT AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'énergie a été identifiée comme un fort potentiel de développement pour notre département. Ainsi, le SyMÉnergie05, par l'évolution de ses compétences, a souhaité depuis quelques années développer ses partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques, et notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ADDET, la Fédération du Bâtiment BTP05 ou encore la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dans le cadre des toitures solaires des bâtiments agricoles. Ces acteurs sont amenés à se retrouver de plus en plus souvent pour faire émerger de nouvelles dynamiques, concrétiser des projets, créer de nouveaux emplois et faire ainsi des Hautes-Alpes une terre d'énergie. Le SyMÉnergie05 a également développé un partenariat avec la plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes (INHA) pour apporter son soutien à la création d'entreprises dans les domaines de l'énergie et mettre à sa disposition un véhicule électrique.



LA SYNERGIE AVEC LES TERRITOIRES

- Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires, ont été encore développés en 2020 malgré un contexte perturbé par la crise sanitaire. On peut citer : **la mise à disposition gratuite du logiciel de planification énergétique PROSPER**, le partenariat dans le cadre d'une **convention avec le PNR des Baronnies Provençales**, l'implication du syndicat dans la dynamique Territoire d'industrie « **Hautes Vallées de la Durance** » portée conjointement par les communautés de communes de Serre-Ponçon

et du Briançonnais, des échanges avec la **Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance** dans le cadre du PCAET mais également du Programme Leader de coopération avec les écoles et du SCOT sur la thématique des mobilités, une collaboration fructueuse avec le **PETR Briançonnais-Ecrins-Guillestrois-Queyras dans le cadre du projet de rénovation énergétique** : après la signature de la charte de territoire, le SyMÉnergie05 a engagé une modification statutaire permettant au syndicat d'intervenir concrètement dans cette nouvelle compétence et a déposé un dossier au titre du programme Leader.

COFOR 05

En 2020, le SyMÉnergie05 s'est rapproché de l'association des Communes Forestières, notamment avec le réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas. En janvier, l'association avait ainsi proposé une formation sur l'humidité des plaquettes forestières et un atelier sur les contrats Approvisionnement/Exploitation des réseaux de chaleur. Des échanges ont été menés en fin d'année pour l'élaboration d'une convention qui entrera en application en 2021.



1.4. LE SYMÉNERGIE05, AU CŒUR DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE

Les syndicats d'énergie se trouvent placés au cœur du nouveau paysage institutionnel en matière de réforme territoriale et de transition énergétique. Le SyMÉnergie05 s'emploie ainsi à affirmer son positionnement aux côtés de la Région Sud, chef de file dans ce domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité. Il s'installe durablement dans le nouveau cadre administratif et politique régional. Il est également en lien étroit avec la Direction régionale de l'ADEME.

Cette nouvelle organisation à l'échelle régionale et des enjeux communs ont permis un rapprochement entre les syndicats d'énergie de la région. Initié en 2017, ce partenariat s'est concrétisé par la création en 2019 de l'Entente Régionale Énergie SUD (ERES). Les premières coopérations ont été engagées en 2020.

LA RÉGION SUD ET LES ACTEURS RÉGIONAUX



La Région SUD apporte un important soutien au syndicat dans le cadre de ses projets de transition énergétique. En 2019, l'ombrière de Baratier et le déploiement complémentaire de bornes ont pu être achevés (sur des subventions acquises en 2018). En 2020, le Syndicat a perçu le solde des subventions concernant le projet d'ombrière de Baratier et le déploiement complémentaire de bornes. Les subventions pour le projet d'implan-

tation d'un superchargeur, le premier en région, implanté à Montgenèvre seront versées en 2021. En 2020, le Conseil régional a voté un soutien important au projet de construction des nouveaux locaux, avec une subvention à hauteur de 572 000 €, reconnaissant ainsi le caractère exemplaire de ce projet. La subvention était liée à l'obtention du Label Or dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen. La dynamique soutenue par la Région Sud dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie Hautes Vallées de la Durance » a également marqué cette année 2020 même si les projets ne verront le jour qu'en 2021 et 2022.



De son côté, le SyMÉnergie05 participe à toutes les dynamiques régionales et apporte sa contribution à de nombreuses réflexions et actions. Il participe ainsi régulièrement à la Conférence régionale de la transition énergétique et il est membre de l'Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA).



Le SyMÉnergie05 est également membre du Comité de pilotage du programme Flexgrid, au sein duquel il représente officiellement l'ensemble des syndicats d'énergie de la région.



Enfin, le Syndicat s'est rapproché en 2019 d'un autre acteur régional, AtmoSud, association régionale d'intérêt public qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air. En effet, la plupart des décisions des collectivités ont un effet sur la qualité de l'air, sur le niveau d'exposition des populations et sur leur santé et il est essentiel que nous agissions de concert. La coopération avec AtmoSud se poursuivra notamment dans le cadre des prochains rendez-vous du salon EcoMobil pour sensibiliser la population haut-alpine.

L'ADEME



L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention. Le soutien de l'ADEME au SyMÉnergie05 s'est manifesté dans le cadre des projets suivants :

- déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

qui a été achevé en 2019 et dont le solde de subvention a été perçu en 2020,

- plan VAE05 : le syndicat a été retenu fin 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et territoires » pour déployer un réseau de bornes pour vélo à assistance électrique. Le syndicat a lancé son schéma directeur en début d'année 2020.

LA CRÉATION D'UNE ENTENTE RÉGIONALE



Les évolutions législatives ont doté les syndicats d'énergie d'un nouveau positionnement dans l'organisation régionale et les syndicats de la région ont multiplié les échanges. Ceux-ci ont tout d'abord concerné la mobilité électrique mais se sont rapidement étendus à d'autres sujets.

Ces échanges ont abouti à la signature

de la convention constitutive de l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES) en juin 2019. Cette entente regroupe cinq des six autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie de Provence-Alpes Côte d'Azur. Il s'agit d'une union régionale ayant pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie et la maîtrise de la demande en énergie.

La Présidence est assurée pour une année par le Président du Symielec Var et sera assurée en 2021 par le Président du SyMÉnergie05.



2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2020



La crise sanitaire et le renouvellement des instances communales, intercommunales et syndicales qui s'est étalé sur plusieurs mois, nous ont contraints à nous adapter. Les événements de l'année ont ainsi été moins nombreux mais le SyMEnergie05, qui est très souvent sollicité pour intervenir dans des conférences ou colloques, est intervenu tout au long de l'année pour soutenir les initiatives et contribuer aux échanges sur les enjeux énergétiques. Malheureusement, de nombreux événements ont dû être annulés ; ce fut le cas notamment du salon EcoMobil, du congrès des maires des Hautes-Alpes, de la Fête de la science, de la convention régionale des maires et de bien d'autres. Mais certains rendez-vous ont pu être maintenus grâce aux moyens informatiques en visioconférences.

6 JANVIER 2020 : INAUGURATION DU 1^{ER} RÉSEAU DE CHALEUR DU SYMÉNERGIE05 À SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS



Le réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas est le premier réseau de chaleur développé par le SyMÉnergie05 (voir page 59). Le 6 janvier, plusieurs élus et techniciens de la mairie, du syndicat et du conseil départemental, les bureaux d'études,

l'agence d'ingénierie IT05, les entreprises, les financeurs et quelques usagers se retrouvaient, autour d'Albert Moullet, Président du SyMÉnergie05, de Jean-Claude Dou, Vice-Président du syndicat et Président de l'Association des Communes Forestières, et

de madame Josiane Arnoux Maire de Saint-Jean Saint-Nicolas, pour inaugurer le réseau de chaleur et discuter des enjeux territoriaux et énergétiques. Une très belle réalisation !

7 JANVIER 2020 : FORUM OCOVA

Le SyMÉnergie05 est un fidèle du forum OCOVA, rendez-vous incontournable des technologies innovantes et intelligentes qui se déroule chaque année aux Orres. Pour cette 16^e édition, Jean-Claude Dou, Vice-Président, et Stéphane Raizin, directeur, intervenaient sur le thème : **Comment consommer une électricité locale dans la mobilité électrique pour une véritable transition écologique.**



17 FÉVRIER 2020 : DÉMOLITION D'UN POSTE-TOUR SUR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR



C'est en présence de quelques élus et du Maire de Saint-Bonnet en Champ-saur que l'entreprise Azur Travaux, mandatée par le SyMÉnergie05, a procédé à la suppression d'un poste-source jugé vétuste et inesthétique au

quartier du Domaine. Cette opération impressionnante a pu être réalisée suite à l'enfouissement des lignes, réalisé par le syndicat, et l'installation d'un nouveau poste de transformation. Un bel exemple de l'action menée par

le SyMÉnergie05 pour améliorer l'intégration des infrastructures électriques tout en garantissant le meilleur service aux usagers du service public et à la population.

2 MARS 2020 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME INITIATIVE NORD HAUTES-ALPES



Une convention de partenariat a été signée entre la plateforme d'initiative locale et le syndicat d'énergie. Les deux structures ont en effet décidé de s'unir et de conjuguer leurs efforts dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise engagés dans la transition énergétique et dans la promotion de nouvelles filières. Ce partenariat se concrétisait également par la mise à disposition d'une voiture électrique, par le SyMÉnergie05 à INHA, avec une remise officielle des clés le 7 juillet à Savines-le-Lac.

12 MARS 2020 : CONFÉRENCE GAP SCIENCES ANIMATION



Gap Sciences Animation (GSA) œuvre depuis plus de trente ans dans le domaine de la médiation scientifique en développant de nombreuses interventions auprès de différents publics. Le SyMÉnergie05 soutient pleinement cette association et a souhai-

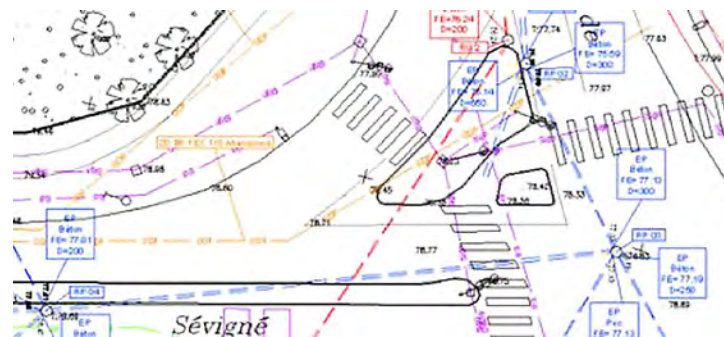
té construire un partenariat global, concrétisé notamment les années précédentes dans le cadre du salon EcoMobil et de la Fête de la Science. GSA intervient également auprès des scolaires pour le compte du SyMÉnergie05 afin de sensibiliser les plus

jeunes aux enjeux énergétiques. En mars dernier, Stéphane Raizin participait à une conférence sur le thème : **comment rendre nos déplacements plus durables ?**

2 JUIN 2020 : CONFÉRENCE SUR LE SCHÉMA S3REN R AVEC RTE

En Région Sud et dans le département des Hautes-Alpes, les énergies renouvelables, et plus particulièrement le photovoltaïque et l'hydroélectrique, se développent et vont continuer à se développer. Pour accompagner cette évolution, RTE anticipe et planifie les évolutions du réseau électrique nécessaires pour accueillir les énergies renouvelables sur les territoires.

Le SyMÉnergie05 a participé activement à la concertation qui a été menée dans le cadre de la révision du S3REN, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables. Ainsi, le 2 juin, Jean-Claude Dou et Stéphane Raizin intervenaient dans le cadre d'une visioconférence organisée par RTE.



6 JUILLET 2020 : RESTITUTION DE L'ÉTUDE PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

À la suite de la journée de démonstration organisée en 2019 avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, entreprises, techniciens, etc.), le SyMÉnergie05 a organisé le 6 juillet 2020 la restitution des éléments relevés. Afin de réaliser ce travail, le syndicat était accompagné par le SIEIL37, Syndicat d'Énergie de l'Indre et Loire et Autorité Publique Locale Compétente pour porter le PCRS. Malgré le contexte sanitaire qui n'a pas permis une restitution sur le terrain, cette matinée a été très appréciée des élus et des entrepreneurs et techniciens présents. Il s'agira dans une prochaine étape d'étudier le coût et la faisabilité de la mise en œuvre éventuelle du PCRS.

8 JUILLET 2020 : SIGNATURE DES MARCHÉS POUR LE PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE CHAMPOLÉON



Profitant du reflux estival de l'épidémie, le SyMÉnergie05 et la Commune de Champoléon ont pu organiser et médiatiser la signature des marchés pour le projet de microcentrale hydroélectrique de Champoléon sur le torrent de Valestrèche. Ce rendez-vous

était important pour le SyMÉnergie05 puisqu'il s'agit du premier projet de microcentrale développé par le syndicat pour une commune membre. Un projet exemplaire et d'autant plus emblématique qu'il est en proche périphérie du cœur de parc des Écrins avec

une attention et une vigilance de premier ordre concernant les incidences environnementales. Après la pause hivernale, les travaux devraient se poursuivre jusqu'à fin 2021.

24 SEPTEMBRE 2020 : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DES LOCAUX DU SYMÉNERGIE05 À CHORGES



Le Président alors en exercice Albert Moullet a eu le plaisir de poser la première pierre du futur siège du syndicat en compagnie de Chantal Eyméoud, Vice-Présidente de la Région Sud, et de plusieurs élus dont Jean-Claude Dou, Vice-Président, des membres du Bureau dont Jean Conreaux, conseiller départemental, et des élus des communes voisines. Cette manifestation

s'est bien sûr déroulée en présence des architectes SOLEA VOUTIER et de l'équipe de maîtrise d'œuvre, des bureaux d'étude et des entreprises. Ce projet exemplaire représente un investissement important pour notre département et un projet vitrine qui a été labellisé (voir page 65). 16 mois de travaux au total sont planifiés, pour un aménagement prévu fin 2021.

13 ET 14 OCTOBRE 2020 : FORUM SMART MOBILITY MARSEILLE

Membre engagé dans les démarches régionales auprès de Cap Énergie, le SyMÉnergie05 était au rendez-vous de ce 3^e forum organisé, en visioconférence, par deux acteurs majeurs du secteur de l'énergie décarbonée et compétitive : Cap Énergie et Green Univers. Le SyMÉnergie05 est intervenu lors d'une table ronde sur les innovations des territoires et a organisé une présentation virtuelle de réseau eborn.

Le renouvellement des instances du Syndicat est organisé dans la continuité des élections municipales tous les six ans.

En 2020, les élections municipales et les élections consécutives dans les structures intercommunales ont été fortement perturbées par la crise sanitaire. En effet, si certains conseils municipaux avaient été renouvelés dès le premier tour, juste avant le premier confinement, de nombreuses communes avaient dû attendre le mois de juin pour élire leur conseil. Une fois l'ensemble des conseils municipaux installés et les maires et adjoints élus, chaque conseil a désigné ses représentants au sein du collège du SyMÉnergie05 correspondant au territoire. Les collègues ont ensuite été réunis, en septembre et octobre, et

c'est le 23 octobre, que les nouveaux membres du comité syndical ont été installés dans leurs fonctions. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des conditions sanitaires.

Après l'ouverture de la séance et l'installation du comité syndical par le Président sortant Albert Moullet, les membres ont procédé à l'élection du nouveau président. Un seul candidat était en lice et a été élu à l'unanimité des membres présents.

Suivait l'élection des membres du Bureau, celui-ci ayant été défini comme suit: un Président, sept vice-Présidents et un membre délégué aux relations nationales. Ce Bureau renouvelé permet, conformément aux modifications statutaires qui avaient été votées au printemps, une meilleure représentation géographique puisque chacun des 9 membres représente un collège. La première réunion du Bureau s'est déroulée le 20 novembre 2020.



Le nouveau Bureau exécutif du SyMÉnergie05

23 OCTOBRE : INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYMÉNERGIE05, ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU



Jean-Claude DOU succède à Albert MOULLET, Président depuis la création du SyME05

ALBERT MOULLET PASSE LE TÉMOIN À JEAN-CLAUDE DOU

Lorsqu'en 2012, l'État imposait la fusion des syndicats d'électrification à l'échelle départementale, il fallait un homme de terrain, attaché à l'action publique et au Département, mais aussi un homme de consensus pour mener dans les meilleures conditions cette réforme aussi importante que délicate. En effet, cette nouvelle organisation bouleversait le paysage local et balayait des structures intercommunales installées et reconstruites pour leur travail depuis des décennies. L'enjeu était majeur : mettre sur rail un nouveau syndicat, départemental celui-ci, et préserver absolument l'efficacité de terrain, la proximité et la confiance. La relation avec les communes membres a ainsi constitué une armature solide qui a permis, dans un deuxième temps, de projeter le syndicat vers de nouvelles compétences.

Albert Moullet, entouré d'une équipe investie, a relevé le défi. Dix ans plus tard, non seulement le SyME05 (devenu SyMÉnergie05) a fait la preuve de son efficacité et a continué son action majeure pour l'aménagement des territoires, mais il a également évolué pour s'engager pleinement en faveur de la transition énergétique. Cette volonté

et les moyens qui ont été déployés ont placé le syndicat dans une forte dynamique qui porte aujourd'hui ses fruits avec de nombreux projets. Dans cet élan, Albert Moullet a pu compter sur son vice-président délégué à la transition énergétique, Jean-Claude Dou, à qui il a passé le 23 octobre le témoin de Président. Tous deux, et les élus qui se sont engagés à leurs côtés, partagent cet attachement profond aux Hautes-Alpes et une confiance sans limite dans les capacités des territoires ruraux et de montagne à être force de proposition et de développement. Le nouveau comité syndical, élu le 23 octobre, a témoigné à Albert Moullet sa reconnaissance et Jean-Claude Dou a sollicité Madame la Préfète pour que l'honorariat lui soit décerné ■

3. L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT

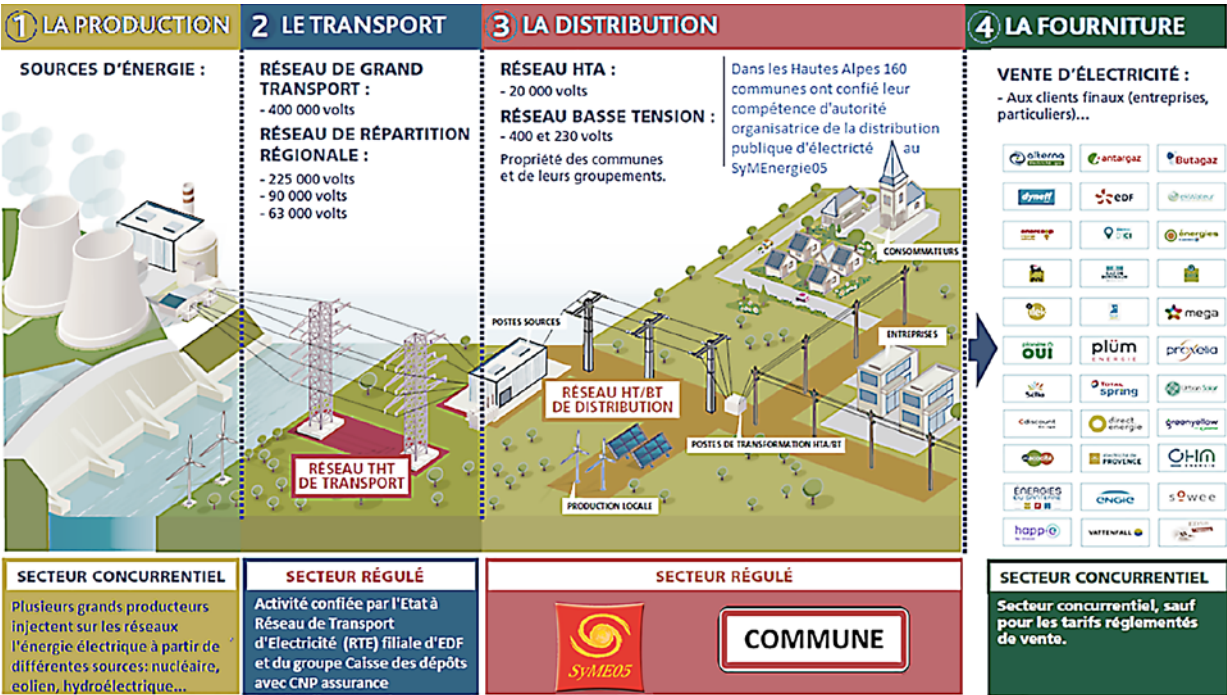
En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), le SyMÉnergie05 est l'organisateur du service public local de l'électricité pour 159 communes des Hautes-Alpes. Il concède ce service à Enedis (exploitation) et à EDF (fourniture aux tarifs réglementés) et exerce annuellement son contrôle dans la recherche permanente de la qualité du produit électrique au service de l'utilisateur. Le SyMÉnergie05 est propriétaire des réseaux électriques de distribution. Ses équipes compétentes œuvrent ainsi tout au long de l'année sur le terrain, en lien avec le concessionnaire et les entreprises, pour réaliser de nombreux travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement de réseaux qui constituent les missions historiques du syndicat. Les services d'appui comme le Guichet Urbanisme et le service Études travaillent en amont sur ces projets et assistent les communes. L'action du syndicat en matière de travaux s'étend également aux réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Il investit en moyenne 5 millions d'euros chaque année sur le territoire.



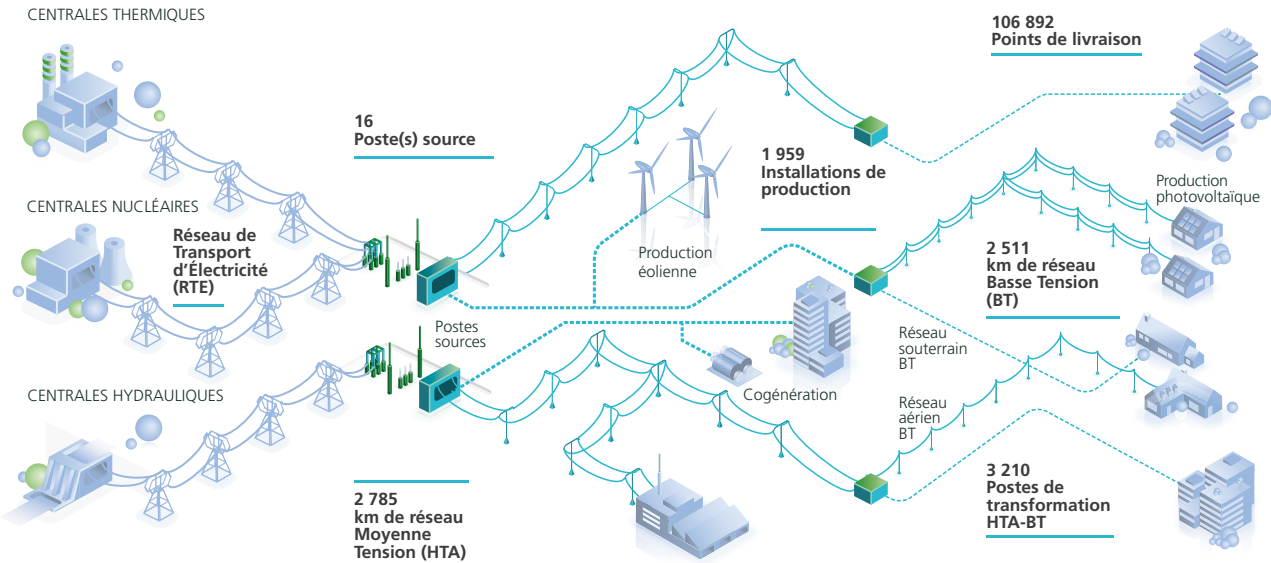
3.1. LA CONCESSION DU SYMÉNERGIE05 ET SON CONTRÔLE

L'ORGANISATION ET LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Le service de l'électricité se décompose en quatre grands types d'activité : la production, le transport, la distribution et la vente. Cette activité est exercée, pour partie en monopole, (transport et distribution) et pour partie dans le cadre d'une activité concurrentielle (production et fourniture).



Les principaux chiffres de la concession :



Concernant la fourniture d'électricité (données EDF):

Clients tarif bleu : 90 194 dont tarif bleu résidentiel 88 816
Clients mensualisés tarif bleu résidentiel : 54,9 % sont mensualisés et 40 % bénéficient du service de facturation électronique.
Le cahier des charges de concession du SyMEnergie05 arrivera à terme en 2024. La renégociation de celui-ci sera cruciale pour préserver la qualité et la performance des réseaux publics d'électricité.

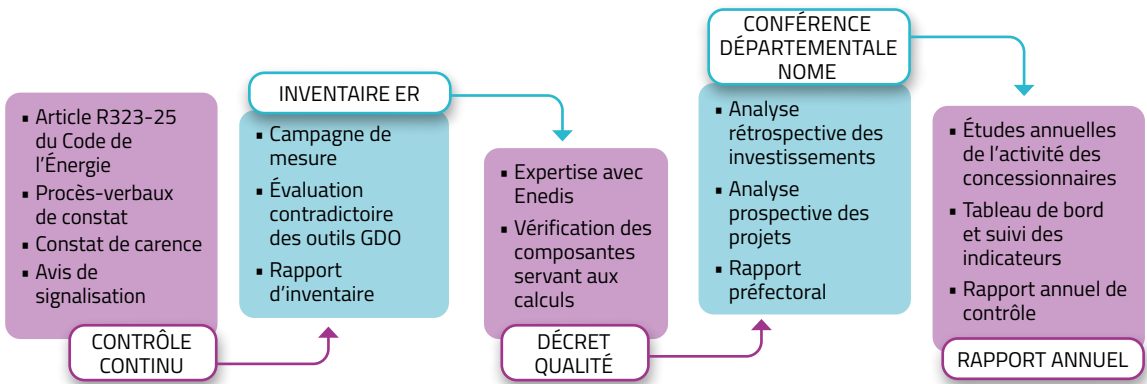
LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Il appartient aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie, en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession. Ces dernières années, le SyMEner-

gie05 a noté et dénoncé de manière récurrente un vieillissement important des ouvrages de sa concession lié à un manque de renouvellement du concessionnaire et une tendance à la baisse des investissements d'Enedis sur le territoire de notre concession. Le contrôle de concession est réalisé sur les deux concessionnaires :

- Enedis: les actions de contrôle du syndicat portent sur la conformité technique des projets, la qualité de

fourniture aux consommateurs et les éléments financiers et comptables de la concession.
▪ EDF : les actions de contrôle portent sur les abonnements et contrats, les conditions générales de ventes et la tarification.
Le plan de contrôle a été délibéré le 8 avril 2013 et se résume par le graphique suivant :



L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

Afin d'améliorer le dialogue entre autorité concédante et concessionnaire, un comité stratégique a été mis en place en 2012. Il réunit les directions d'Enedis Alpes du Sud et le Président du syndicat, accompagné du Directeur. Le comité s'est réuni deux fois en 2020. En ce qui concerne 2020, l'activité confiée à EDF dans le cadre du contrat de délégation de service public connaît une année charnière. En effet, l'année 2020 marque la fin des tarifs réglementés pour les usagers non-résidentiel du tarif bleu. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de dérégulation initiée dans les années 2000 vidant ainsi de son sens la part du contrat de concession réservée au service public de la fourniture d'électricité. Les autorités concédantes fédérées au sein de la Fédération nationale considèrent en effet que la protection du consommateur s'exerce notamment au niveau local à travers le contrat de concession. Les nombreux litiges constatés par le médiateur national de l'énergie liés aux pratiques irrégulières de certains fournisseurs témoignent de la nécessité d'une régulation certes efficace au niveau national mais parfois trop éloignée des situations et

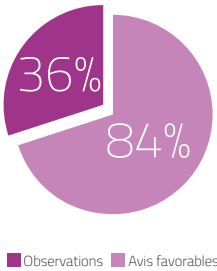
des spécificités locales du consommateur haut-alpin. C'est la raison pour laquelle le SyMÉnergie05 s'oppose à la fin des tarifs réglementés pour les usagers résidentiels. À titre d'exemple la loi Brottes de 2015 relative à la transition énergétique a apporté un certain nombre d'avancées dans le champ de la lutte contre la précarité énergétique en étendant le tarif de première nécessité (jusqu'ici seul proposé par EDF) à tous les fournisseurs d'électricité. Mais conjugué à la mise en place du « chèque énergie » les mesures sociales élaborées pas à pas en liaison avec des acteurs de terrain et les collectivités territoriales se sont énormément complexifiées et ont perdu de leur efficacité (automaticité des prestations par exemple). Dans ce contexte le contrôle des missions de service public confié à EDF par le contrat de concession devient de plus en plus difficile et son avenir incertain.

LE CONTRÔLE EN CONTINU

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de

réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme établit un premier contrôle. **Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis**

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 120 dossiers ont été déposés et ont donné lieu à un avis favorable avec 84 observations simples et 36 sans observations.



Respect de l'article 8 de cahier des charges

- Le syndicat contrôle également le respect des dispositions de l'article 8 du contrat prescrivant un taux minimal de technique souterraine (ou discrète) dans la réalisation des travaux. Voici les chiffres pour l'année 2020 :

ZONE	DOMAINE DE TENSION	LONGUEURS ANNUELLES POSÉES	LONGUEURS ANNUELLES (TECHNIQUE SOUTERRAINE)	TAUX MINIMUM REQUIS	TAUX RÉALISÉS
Ba1	HTA	354	354	100%	100%
	BT	425	425	100%	100%
Ba2	HTA	12652	12268	60%	97%
	BT	4579	4125	80%	90%
Bb	HTA et BT	16640	14841	65%	89%
Bc	HTA et BT	31	31	30%	100%

Zone Ba1 : Périmètre visé à l'alinéa 4 du cahier des charges de concession : Le réseau sera réalisé à 100 %, sauf impossibilité technique constatée par les représentants des signataires du cahier des charges.

- En souterrain
- Ou posé sur façade
- Ou par toute technique appropriée discrète.

Dans le périmètre :

- De 250 m autour des immeubles classés ou inscrits (zone dite de proximité)
- De 250 m autour des monuments inscrits à l'inventaire départemental (zone dite de proximité)

- Des sites classés ou inscrits
- Des parcs nationaux
- Des ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux)
- Des ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain)
- Des réserves naturelles
- Des périmètres protégés par des arrêtés préfectoraux de biotope.

Sauf impossibilité technique ou risque de dégradation de la sécurité d'alimentation (notamment cas des réseaux HTA en antenne) constatés par les représentants des signataires du cahier des charges.

- En souterrain
- Ou posé sur façade
- Ou par toute technique appropriée discrète à raison de 80 % pour la basse tension, 60 % pour la HTA.

Zone Ba2 : dans le périmètre :

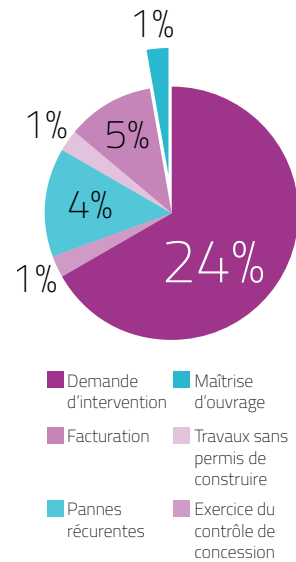
- De 250 m supplémentaires au paragraphe a) (zone dite d'entourage) autour des immeubles classés ou inscrits.
- De 250 m supplémentaires au paragraphe a) (zone dite d'entourage) autour des monuments inscrits à l'inventaire départemental
- Des parcs naturels régionaux
- Des zones périphériques des parcs nationaux.

Zone Bb : Périmètre visé à l'alinéa 5 : Le réseau sera réalisé pour 65 % en souterrain, ou posé sur façade ou par toute autre technique appropriée discrète dans le périmètre des parties agglomérées des communes en dehors des zones définies dans le paragraphe a) ci-dessus.

Zone Bc : Périmètre visé à l'alinéa 6 : Le réseau sera réalisé pour 30 % en souterrain, ou posé sur façade ou par toute autre technique appropriée discrète dans le périmètre des zones non visées dans les paragraphes a) et b) ci-dessus.

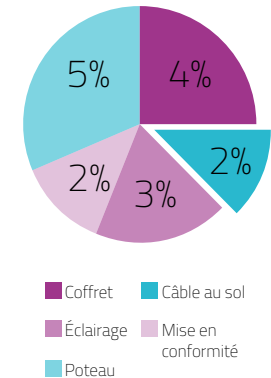
Procès-verbaux

- En cas de manquement aux obligations imposées au concessionnaire, un procès-verbal (PV) de constat peut être fait par les agents de contrôle de l'autorité concédante. En 2020, 36 procès-verbaux ont été rédigés. Huit ont été soldés.



Avis de signalisation

- Lorsque des agents du SyMÉnergie05, ou un tiers, identifient une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique (coffret ouvert, poteau électrique incliné...), ils signalent l'incident auprès du gestionnaire de réseau Enedis, via un avis de signalisation et en assurent le suivi jusqu'à la résolution. En 2020, 16 avis de signalisation ont été rédigés.

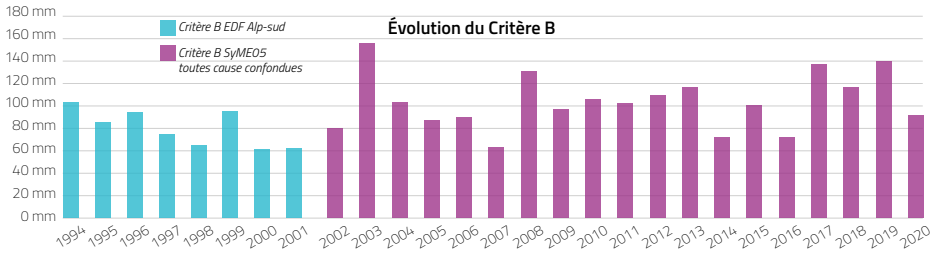


LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères :

- la continuité de la fourniture,
- la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur le temps moyen de coupure des clients alimentés en basse tension communément appelé « le critère B » (incidents et travaux, événements exceptionnels...). Il équivaut à la durée moyenne de coupure subie par un client dans l'année : après une hausse importante du critère B en 2017 et en 2019, le critère B connaît une baisse en 2020. Globalement, concernant le critère B, on constate que sa valeur est nettement supérieure à la moyenne nationale ; cette différence s'explique certes par le caractère montagne/ruralité de la concession mais il est également une conséquence de l'insuffisance des investissements du concessionnaire et du vieillissement des ouvrages.



Pour de plus amples explications sur l'analyse des dérives du critère B, nous renvoyons le lecteur à l'adresse : www.syme05.fr/fr/documentations/la-concession/rapports-de-contrôle.html.



LE SUIVI PATRIMONIAL ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est composé des lignes de distribution publiques d'électricité (< 50 000 V) et de tous les éléments techniques mis en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la sécurité des personnes et des biens. Le syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution pour le compte de ses com-

munes membres: il a donc la charge du suivi de ce patrimoine. L'économie concédant-concessionnaire attribue la responsabilité de gestion du patrimoine au concessionnaire pour ce qui concerne les immobilisations des ouvrages construits par les deux entités et l'amortissement qui doit être pratiqué sur ceux-ci. Les ouvrages mis en concession par l'autorité concédante sont aussi intégrés par le concessionnaire dans sa comptabilité selon un « barème de valorisation électrification rurale ».

Les données ci-après sont issues du compte rendu d'activité de concession d'Enedis. Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation)

Valeur des ouvrages concédés au 31/12/2020 en k€

	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	121 192	58 092	63 100	166 177	15 653
dont aérien	32 722	23 261	9 461	57 165	13 104
dont souterrain	88 469	34 831	53 639	109 012	2 549
Canalisations BT	117 308	51 846	65 462	154 789	1 352
dont aérien	19 256	12 061	7 195	31 578	485
dont souterrain	88 469	34 831	53 639	109 012	2 549
Postes HTA-BT	33 103	20 214	12 888	44 143	1 517
Transformateurs HTA-BT	11 528	5 698	5 831	14 878	1 114
Comptage	6 868	627	6 241	6 868	0
dont Compteurs Linky™	6 255	468	5 787	6 255	0
dont compteurs marché d'affaires	613	159	454	613	0
Ouvrages collectifs de branchement*	7 299	2 177	5 122	8 521	0
Autres biens localisés	4 645	2 561	2 084	4 916	101
Ouvrages de branchement non localisés	38 407	13 149	25 257	46 233	1 989
Comptages non localisés	6 199	4 593	1 606	6 199	0
Autres biens non localisés	1 429	504	1 023	1 443	1
TOTAL	347 977	159 362	188 615	454 168	21 726

*Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

Produits d'exploitation : 45 714 000 € / Charges d'exploitation : 46 936 000 €
Le résultat d'exploitation pour l'année s'établit donc à -1222 k€

Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

La redevance annuelle de concession est composée de deux parts :

- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission
- la part R2, dite d'investissement, qui représente une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

En 2018, un désaccord important a été constaté et le SyMÉnergie05 a contesté le calcul effectué par le concessionnaire. Le même désaccord a été constaté en 2019 et en 2020. Le différend a été de nouveau porté devant le tribunal administratif de Marseille.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS



Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants

Linky™. Le déploiement est quasiment terminé sur le territoire de la concession. En 2019 et 2020, des usagers électro-hypersensibles ont saisi un avocat afin de demander au syndicat d'intervenir, conformément aux pouvoirs qui sont les siens, principalement en matière de contrôle de la concession. Divers échanges ont eu lieu entre le syndicat, le cabinet d'avocat et Enedis afin de pouvoir répondre à ces usagers. En plus de ces échanges, le SyMÉnergie05 a répondu à 14 courriers envoyés par des usagers refusant le remplacement de leur compteur électrique pour un compteur Linky et un constat a été effectué par l'agent de contrôle du service public de l'électricité sur une commune.



3.2. LES TRAVAUX DU SYMÉNERGIE05 SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les travaux sur les réseaux de distribution électrique constituent le cœur de métier du SyMÉnergie05. Le Syndicat, propriétaire du réseau, a reçu de ses communes adhérentes la mission d'améliorer en permanence le réseau en réalisant des travaux d'extension/raccordement, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation/enfouissement.

Grâce à des équipes compétentes, le syndicat remplit cette mission au mieux, en opérant au plus près du terrain, en lien avec les communes, que ce soit dans la phase d'étude ou dans la phase de travaux avec la maîtrise d'œuvre et le suivi des entreprises. En 2020, dans un contexte très contraint lié à la COVID19 et aux deux mois d'arrêts des entreprises travaux du syndicat dans le cadre du premier confinement (15 mars au 15 mai 2020) ce sont au total 124 chantiers qui ont été entrepris et menés, pour un investissement total de 5,09 millions d'euros, exclusivement consacré aux réseaux électriques. À ce montant,

s'ajoutent les travaux sur le réseau d'éclairage public et les télécommunications.

Le montant total des travaux engagés en 2020 est de 5 090 630 €.

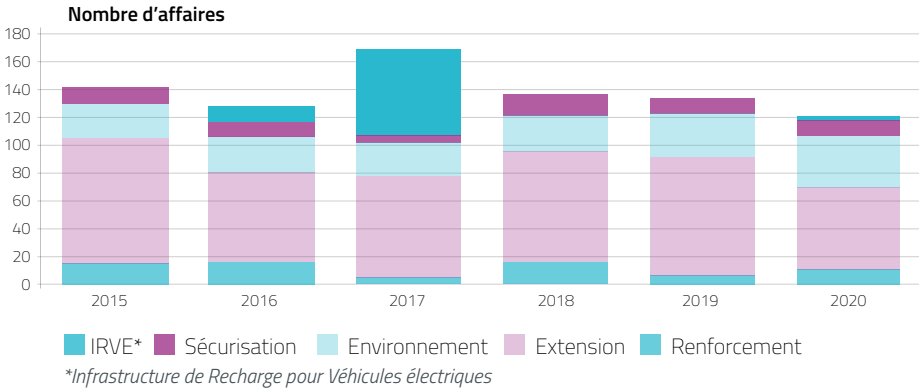
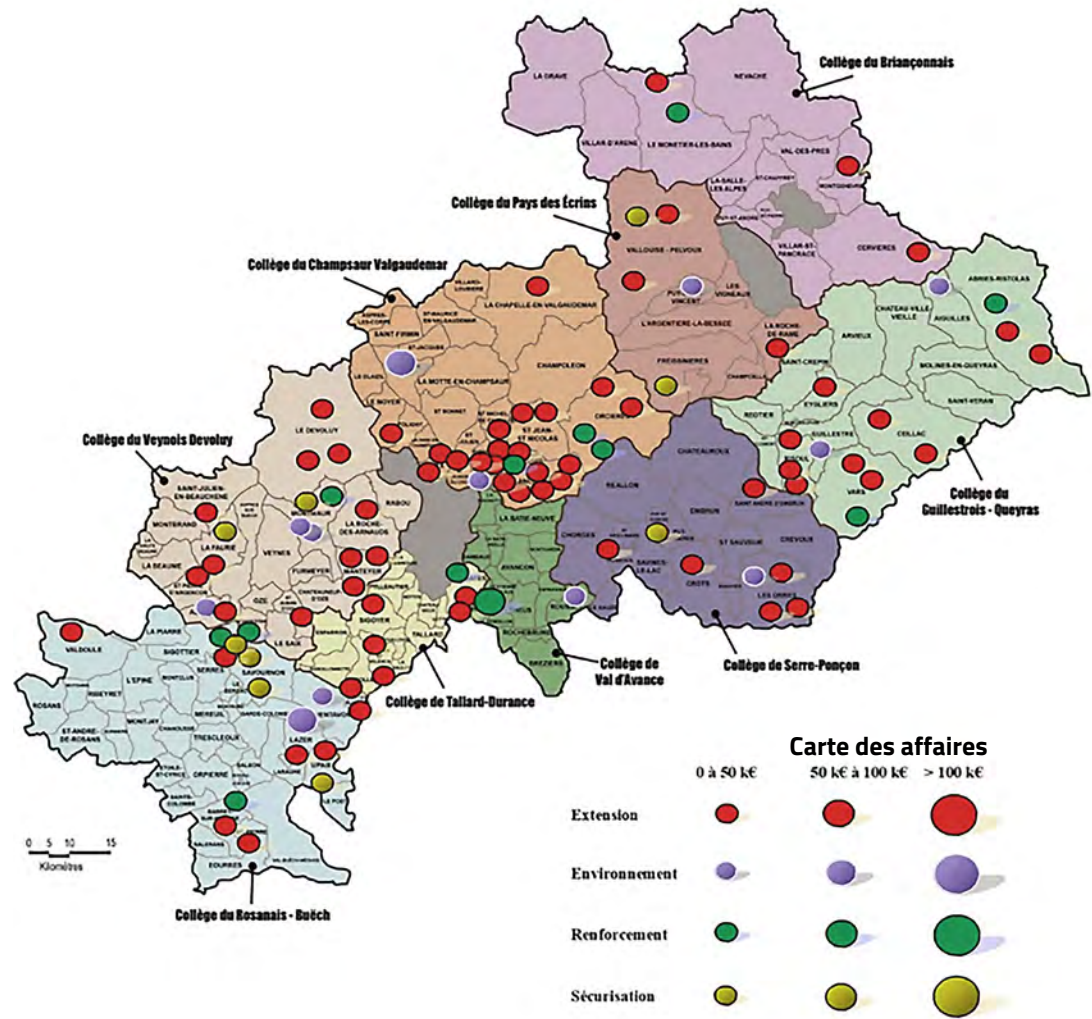
LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 a maintenu aux collectivités locales leur prérogative en matière de maîtrise d'ouvrage. Les règles de répartition de maîtrise d'ouvrage autorisée dans le cadre de la concession sont énoncées par le cahier des charges de concession.

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	SyMÉnergie05	Enedis
	Réseau HTA	Enedis	Enedis
EXTENSIONS	Raccord. consommateurs	SyMÉnergie05	Enedis
	Raccord. Producteurs	Enedis	Enedis
BRANCHEMENTS		Enedis	Enedis
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		Enedis	Enedis
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		SyMÉnergie05	SyMÉnergie05
SÉCURISATION		SyMÉnergie05/Enedis	Enedis

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPE DE TRAVAUX

La répartition géographique des travaux :
55 communes concernées en 2020

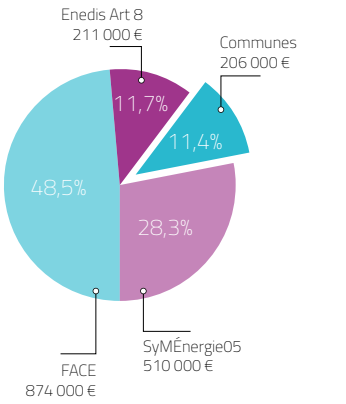


LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le financement des affaires dépend du type de travaux :

- pour les travaux de renforcement et de sécurisation, les opérations programmées annuellement par le syndicat sont autofinancées à 100% ;
- pour les travaux environnementaux (enfouissement des réseaux, dissimulation d'appareillage), une participation est demandée aux communes selon un taux qui dépend des décisions du programme annuel ;
- pour les extensions de réseau, le syndicat prend en charge 40% du coût des travaux hors TVA, via un mécanisme de couverture garantie par le tarif des réseaux publics (PCT), puis récupère la TVA. Les 60% hors TVA restants sont versés au syndicat, par les débiteurs définis à l'article L342-11 du code de l'énergie.
- Lorsqu'il y a travaux coordonnés dans le cadre d'enfouissement de

différents réseaux le syndicat demande une participation communale pour les ouvrages exécutés dans le cadre des compétences optionnelles (infrastructure d'éclairage public et de télécommunications).



Les principaux financeurs des travaux d'électrification (hors raccordements financés par la Part Couverte par le Tarif) : le syndicat prend à sa charge la totalité

(programme «Fonds propres») ou la partie d'autofinancement restante après subvention ;

- le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ), il s'agit d'un fonds national alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics en fonction des kWh distribués en basse tension.
- Le concessionnaire Enedis intervient en application de l'article 8 du Cahier des Charges de concession et attribue au syndicat une enveloppe annuelle permettant de financer certaines opérations destinées à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession à hauteur de 40 % ;
- Enfin, les communes participent à hauteur de 20% pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (la part concernant les communications électroniques et l'éclairage public étant intégralement à leur charge).

3.3. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études du SyMÉnergie05 sont diverses :

Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune, via la fiche demande travaux, disponible sur le site internet :

www.syme05.fr/fr/organisations-et-fonctionnement/vous-avez-une-demande.html

Ces études sont faites sur le terrain par un agent d'étude et tiennent compte du développement urbanistique et des contraintes environne-

mentales et techniques. En 2020, une trentaine d'affaires a été étudiée et chiffrée.

- Réalisation des avant-projets et chiffrages des projets de sécurisation de réseau. Cette mission est un travail de fond. Elle consiste, tout au long de l'année, à repérer des réseaux aériens électriques en fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité devant faire l'objet de travaux de sécurisation, soit en technique aérienne, soit en souterrain. Ces avant-projets sont ensuite

soumis aux élus de la commune concernée pour avis.

- Avant-projets et chiffrages des projets de renforcement de réseau. Cette mission consiste à enquêter sur la qualité du réseau électrique en contrainte et à en comprendre les raisons. L'enquête portée par l'agent d'étude est nécessaire pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau. Suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets jusqu'à la phase travaux.

3.4. LE GUICHET URBANISME

La commune doit maîtriser le développement urbain, notamment à travers la mise en place de documents tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit pour elle de mettre en parallèle sa stratégie de développement urbain et sa capacité à financer ses équipements publics et en particulier les réseaux de distribution d'électricité. Il convient de rappeler que, depuis 2009, les travaux d'extension de réseaux sont, par défaut, à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme.

Le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 propose diverses prestations gratuites telles que : l'étude des documents d'urbanisme, l'instruction des projets d'urbanisme (avant-projet, certificats et autorisations d'urbanisme), l'information générale des communes et des tiers privés, mais aussi l'accompagnement juridique aux communes.

INSTRUCTION DES PROJETS D'URBANISME

En 2020, le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 a instruit 1242 dossiers. Lors de ces études, le guichet renseigne le demandeur (commune, tiers privé...) sur le raccordement du projet en fonction de la localisation des réseaux et de leur capacité à l'alimenter. Il précise la solution technique requise, l'éventuel coût financier, le ou les débiteurs, ainsi que la nécessité d'effectuer des démarches DT/DICT.

L'INTERVENTION

En communes rurales : 1213 affaires

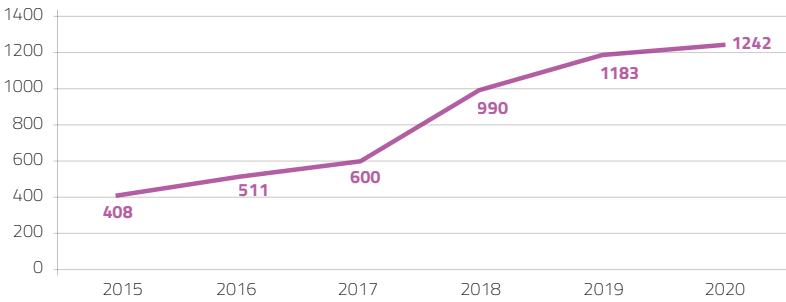
Le Guichet Urbanisme émet un avis à la commune sur les points suivants :

- Coût financier à la charge de la commune : la loi précise qu'il est de la responsabilité de la commune de décider de la réalisation des extensions dans le cadre de la délivrance de l'Autorisation d'Urbanisme (AU) au pétitionnaire, et d'en assumer la charge financière.
- Débiteur du coût des travaux de raccordement : le Code de l'énergie, et notamment l'article L342-11, définit les différents débiteurs des différents travaux de raccordement (renforcement, extension, branchement). Le SyMÉnergie05 conseille

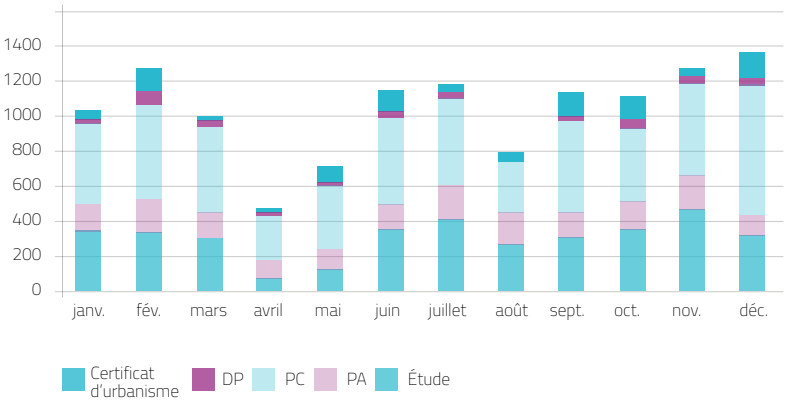
également la commune sur les modalités d'application des différents textes de loi permettant de mettre ces coûts à la charge des pétitionnaires lorsque la loi le permet.

Concernant les communes urbaines (29 dossiers), le SyMÉnergie05 peut à tout moment intervenir pour ses communes adhérentes et pour les usagers du service public de l'électricité, dans le cadre de sa mission de contrôle de concession, en procédant à l'analyse des réponses proposées par le distributeur Enedis.

Nombre d'affaires par an de 2015 à 2020



Nombre d'affaires en 2020 par mois et par type



ÉTUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME

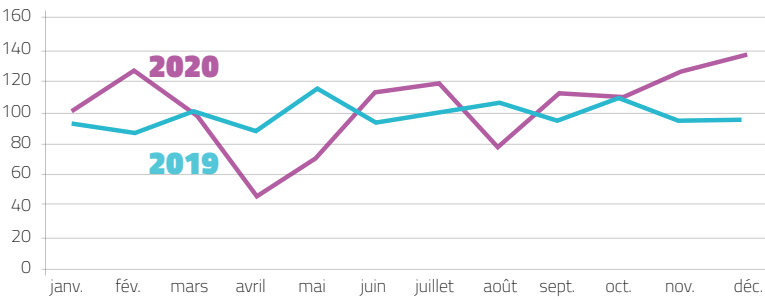
Il s'agit d'étudier l'état du réseau électrique sur les projets de zones urbanisées et à urbaniser et d'identifier l'état des réseaux existants, et les éventuels travaux de renforcements et/ou d'extensions de réseaux. Le document

restitué présente, par secteur, un plan faisant état des réseaux existants, ainsi que des éventuelles extensions à réaliser et leur coût, des réflexions à avoir sur l'organisation spatiale de la zone (voiries, divisions...), les éventuels outils de financements applicables sont également identifiés. En 2020, le Guichet a restitué deux études PLU, 4 sont en cours et une est reportée.

INSTRUCTION DES ÉTUDES DIVERSES

Dans ses missions de conseil et d'accompagnement, le guichet urbanisme reste un interlocuteur important pour favoriser les demandes diverses tant des communes que des particuliers. Les agents du SyMÉnergie05 assurent donc à l'utilisateur et aux communes des réponses quant à leurs interrogations sur diverses thématiques qui concernent le réseau de distribution public. En 2020, hors études des documents d'urbanisme demandées par les communes, 10 études ont été réalisées pour les municipalités et particuliers et 24 études réalisées en interne entre le pôle étude et le guichet urbanisme (travail conjoint d'anticipation de l'évolution urbanistique sur les secteurs où des projets d'enfouissement sont prévus).

Évolution du nombre d'instructions par mois entre 2019 et 2020





Le président Jean-Claude Dou lors d'une visite de chantier, avec le directeur Stéphane Raizin et la directrice du service technique Marylin Taix

3.5. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES OUVRAGES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les études menées tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de la RODP due par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de RODP. Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, et au vu des enjeux et nécessités de recherche d'effi-

cience grâce à des actions à l'échelle départementale, le SyMÉnergie05 est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux qui occupent le domaine public, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité. Ces actions de connaissance des réseaux vont permettre aux collectivités gestionnaires de domaine public de pouvoir maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques. Ces actions de meilleure connaissance et maîtrise des réseaux de télécommunication permettront par ailleurs de faciliter les déploiements des nouveaux réseaux de communications électroniques et d'en réduire les coûts.

- 78 communes du département ont sollicité le SyMÉnergie05 pour ce service
- 2 communes pilotes pour vérification des bases
- Pour 28 communes s'étant intégrées dans la démarche dès son initialisation cela représente la récu-

pération d'une recette de 103 300 € dont 26 500 € au syndicat.

LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes le SyMÉnergie05, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé le 13 octobre 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention correspond au modèle national établi par la FNCCR et l'association des maires de France.

En matière de perspectives pour les prochaines années le SyMÉnergie05 prévoit la généralisation de ce type de convention à tous les opérateurs de communications électroniques qui lui en feront la demande. Le SyMÉnergie05 contribue, dans le cadre d'un groupe de travail national FNCCR

à l'évolution du modèle national pour mieux répondre aux besoins d'adaptabilité constante des techniques de communication et de l'information. Lorsqu'il réalise des opérations d'enfouissement coordonnées des réseaux électrique et téléphonique le SyMÉnergie05 devient propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage). Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique. La société SFR FTTH ayant pris la relève de la mission de déploiement du très haut débit initialement confié au syndicat mixte ouvert régional SMO-SUD-PACA THD, le SyMÉnergie05 et cette société se sont rapprochés pour convenir des modalités d'utilisation des infrastructures souterraines et du passage de la fibre optique. Une convention a été signée à cet effet en juillet 2019 afin de sceller le partenariat entre ces deux organismes.



LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire. Cet accord va permettre, entre autres, l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire, la généralisation de la 4G (notamment dans les zones blanches objet d'un document connexe), l'accélération de la couverture des axes de transport prioritaires et l'amélioration de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments. Pour chaque année de la période, le Gouvernement arrêtera, après l'analyse d'un besoin remonté par les équipes projet, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif. Les opérateurs étudient les solutions permettant de répondre aux besoins exprimés par les équipes-projets. L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un

travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Economie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de 2 ans pour mettre en service l'antenne-relais. Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, le SyMÉnergie05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la préfecture des Hautes-Alpes et les services d'Enedis.

Durant l'année 2020, 3^e année du programme, 19 sites ont été arrêtés par le Ministère de l'Economie et des Finances sur les communes suivantes :

- La Beaume
- Lardier et Valença
- Sigottier
- Saint-Bonnet-en-Champsaur
- Puy-Saint-Pierre

- Manteyer
- La Motte-en-Champsaur
- Cervières
- Montbrand
- Saléon
- Crévoux
- Champoléon
- 2 sites sur Orcières
- Crots
- Rousset
- Réallon
- Chanousse
- Barillonnette.

Antennes ayant fait l'objet d'un arrêté en 2018 et 2019, raccordées en 2020 (mises sous tension):

- 2 antennes à Abriès-Ristolas
- Saint-Auban d'Oze
- Les Orres
- Saint-André d'Embrun,
- 2 antennes à La Chappelle-en-Valgaudemar.

3.6. LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les investissements sur les infrastructures de communications électroniques se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants. L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques en 2019 est le suivant :

TyPOLOGIE	MONtANTS
Études	9 436 € HT
Travaux	640 828 € HT

LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les investissements en éclairage public se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants, mais peuvent également faire l'objet d'une demande de transfert de compétence au syndicat. Les travaux en éclairage public sont réalisés et financés en lien avec les communes et les syndicats d'éclairage

public existants. Aujourd'hui notre département compte 4 SIEP :

- SIEP du Champsaur-Valgaudemar
- SIEP de l'Embrunnais-Savinois
- SIEP du Guillestrois-Queyras
- SIEP du Briançonnais

L'investissement du syndicat en termes d'éclairage public en 2020 est le suivant :

TyPOLOGIE	MONtANTS
Études	6 997 € HT
Travaux	282 977 € HT

Liste et répartition des affaires câblées par régime de propriété

CODE PROJET	PROPRIÉTÉ
Barret-sur-Méouge "Rac Gerbault - Barret-le-Bas"	SyMÉnergie05
Les Orres "Rac 10 Lots Pra Mouton Pst Parking"	SyMÉnergie05
Abriès-Ristolas "Rac Antenne Poste Monta"	SyMÉnergie05
Les Orres "Rac Free - Commanderie"	SyMÉnergie05
Saint-Auban d'Oze "Rac Free Poste St Auban"	SyMÉnergie05
Monétier-les-Bains "Racc Chalet du Galibier"	SyMÉnergie05
Saint-André d'Embrun "Rac Free Pst Muandes"	SyMÉnergie05
Rochebrune "Enf Pont de Rochebrune"	SyMÉnergie05
Fouillouse "Enf Hta/Bt Les Guérins"	SyMÉnergie05
Saint-Crépin "Enf Hameau Les Achards"	SyMÉnergie05
Rousset "Enf Village Poste Rousset"	SyMÉnergie05
Embrun "Enf Bt Poste Belotte"	SyMÉnergie05
Aubessagne "Enf Poste Les Lantelmes"	SyMÉnergie05
Champoléon "Enf Poste Les Gondoins"	SyMÉnergie05
Risoul "Enf Poste Chialoup"	SyMÉnergie05
Lardier et Valenca "Enf Hta/Bt Deoule"	SyMÉnergie05
La Batie-Vieille "Enf Bt Hameau Les Guérins"	SyMÉnergie05
Montmaur "Enf Rue du Champ Brigadier"	SyMÉnergie05
Savournon "Sécu Pst Villelongue T2"	SyMÉnergie05
Savournon "Sécu Pst Maresq"	SyMÉnergie05
Prunières "Enf L'adroit Poste Pra Chancel"	SyMÉnergie05
La Motte-en-Champsaur "Renfo Poste Les Pessoles"	SyMÉnergie05
La Faurie "Renfo Poste Pusteau"	SyMÉnergie05
Saint-Jacques en Valgaudemar "Enf Hta-Bt L'allée"	SyMÉnergie05
Orcières "Enf Bt Bousensayes"	SyMÉnergie05
Chabottes "Enf Le Village Poste Chabottes"	SyMÉnergie05
Vallouise "Sécurisation Poste Oratoire"	SyMÉnergie05
Villar-d'Arène "Enf Bt Astro Guindaine"	SyMÉnergie05
Aiguilles "Poste Chalet Au-delà de L'eau"	Orange
La Freissinouse "La Selle"	Orange
Saint-Etienne-le-Laus "Racc Moretty"	Orange
Ventavon "Enf Poste Granguibert"	Orange

TRAVAUX 2020 EN IMAGES

L'année 2020 a été marquée par de nombreux travaux réalisés sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de raccordement, de sécurisation ou d'enfouissement. L'investissement global réalisé sur les réseaux s'est élevé à 5 millions d'euros et l'équipe technique a dû s'adapter aux fortes contraintes de la crise sanitaire. Le service public n'a jamais été interrompu et le niveau d'investissement a même été supérieur à celui réalisé en 2019. Voici en images un focus sur quelques interventions réalisées dans le courant de l'année.



Fouillouse ▪ Enfouissement HTABT ▪ Les Guérins



La Bâtie-Vieille ▪ Enfouissement BT ▪ Les Guérins



Le Poët ▪ Enfouissement BT ▪ Font Petite



SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN: RACCORDEMENT FREE POSTE LES MUANDES

Objet : raccordement d'une antenne de téléphonie mobile dans le cadre du programme new deal, en vue de la couverture des zones blanches. 427 m réalisés en grande partie à la trancheuse vue la difficulté du terrain.

Début des travaux : 1^{er} juin 2020

Mise sous tension : 15 juillet 2020

Coût : 43 845,50 € HT (réseaux électriques) - 12 669,75 € HT (réseaux télécom)

Financement : SyMÉnergie05 et opérateur mobile Free



LE MONÉTIER-LES-BAINS: RACCORDEMENT LE GALIBIER

Caractéristiques principales : installation d'un poste de transformation HTA/BT et création de 2700 m de HTA (moyenne tension) et 300 m réseau BT. Infrastructures de communication électronique 2 900 m de PEHD (Tuyau Polyéthylène Haute Densité) en vue d'amener la fibre optique au col.

Deux phases de travaux : du 26 août 2019 au 19 octobre 2019 puis du 2 juin 2020 au 15 juillet 2020

Pose du poste : 10 juillet 2020 et mise sous tension le 23 juillet 2020

Coût : 272 668,13 € HT en elec (pénalité déduite) - 76 116,79 € HT en Télécom

Financement : SyMÉnergie05 - Département des Hautes-Alpes - Département de la Savoie





SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR: SUPPRESSION POSTE TOUR LE DOMAINE

Objet : *dépose de la cabine Haute*

Travaux sur les réseaux : avril/mai 2019 – Démolition de la cabine haute : février 2020

Pose du poste le 10 juillet 2020 et mise sous tension le 23 juillet 2020

Coût : 9 700 € TTC

Financement : Fonds Propres du SyMÉnergie05



PRUNIÈRES : ENFOUISSEMENT L'ADROIT POSTE PRA CHANCEL

Objet : *enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques*

Réseaux électriques : création d'un poste PSSB 160 KVA et d'un poste PSSA 100 KVA - Pose de 646 ml de câbles de réseau HTA, 1048 ml de câbles de réseau BT, 345 ml de câbles de branchement pour 14 abonnés - Dépose de 2 postes H61 sur supports et 1191 ml de câbles aériens HTA, dépose de 920 ml de câbles BT aériens torsadés et de 22 supports HTA Et BT

Réseaux de communications électroniques : 5383 ml de fourreaux PVC, 21 chambres de tirages

Travaux : de mars 2019 à juin 2020

Coût total : 378 000 € TTC dont 300 000 € de travaux sur réseaux électriques et 78 000 € de travaux sur réseaux de communications électroniques.

Financement : Fonds Propres du SyMÉnergie05 et participation d'Enedis (Article 8 2019)



4. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2012, le syndicat s'est résolument inscrit dans la dynamique de changement qui accompagne la transition énergétique, et plus largement la transition écologique.

Fort de son socle de compétences historiques, le SyMÉnergie05 s'engage en effet de plus en plus en faveur d'une modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie. Il en va de notre responsabilité individuelle et collective et de notre capacité à générer des ressources durables pour nos territoires et à préserver notre capital pour les générations futures.

De la mobilité électrique durable à la rénovation thermique des bâtiments, en passant par la maîtrise de la demande énergétique et la production d'énergie renouvelable, le SyMÉnergie05 s'engage, aux côtés de ses communes membres et de nombreux partenaires. Au cœur du département des Hautes-Alpes, terre d'énergie par son histoire (Serre-Ponçon) et par son potentiel de production d'énergie renouvelable, le SyMÉnergie05 est devenu en quelques années un acteur incontournable.

4.1. LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

Le SyME05 a été l'un des premiers syndicats à s'engager au plan national en faveur de la mobilité électrique mais cet engagement s'est accompagné, dès le départ, d'une condition sine qua non : produire parallèlement l'énergie nécessaire. Ici, on parle de mobilité électrique durable et tout est fait pour relever ce nouveau défi.

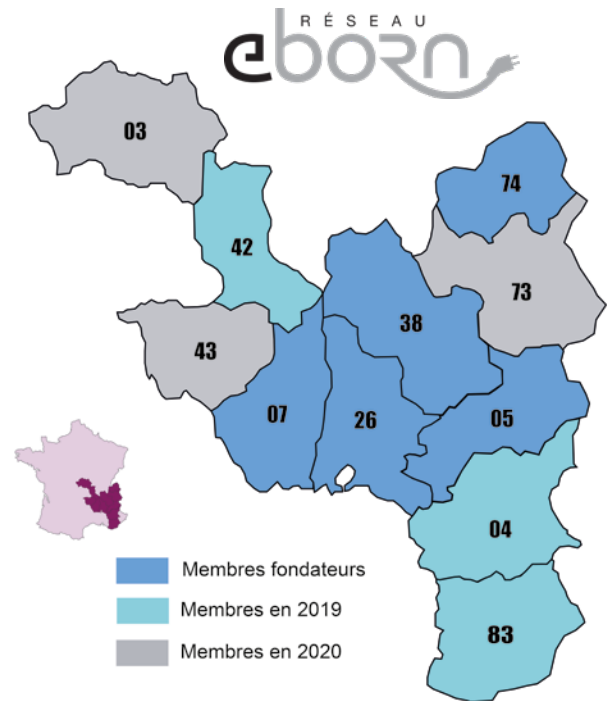


POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

Le positionnement original du SyMEnergie05 reste le même et répond à une condition sine qua non que s'est imposée le syndicat : la mobilité électrique doit être une mobilité durable. Dans les Hautes-Alpes, tout est ainsi entrepris pour que la totalité des consommations électriques dues aux véhicules soit couverte par une production d'énergie locale et verte. Cette mobilité électrique garantira ainsi non seulement une énergie propre aux usagers, mais évitera également la mise en tension des réseaux dans les années à venir. Le syndicat est en pointe sur toutes ces réflexions et s'engage dans de nombreuses actions et programmes avec des intervenants et acteurs régionaux.

EBORN : DÉSORMAIS 11 DÉPARTEMENTS ET 1^{ER} RÉSEAU PUBLIC DE FRANCE

En 2014, le SyME05 et les syndicats d'énergie des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie se sont en effet associés pour créer un réseau public de bornes et implanter ainsi un véritable service public de la recharge mutualisé. Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes (933), d'abonnés (2500) et de charges. Il regroupe désormais 11 départements. L'année 2020 a été marquée par la mise en place d'une délégation de service public, par l'achèvement du plan de déploiement et par l'installation du premier superchargeur en Région Sud, sur la commune de Montgenèvre. Parallèlement, le SyMEnergie05 s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur de bornes pour vélos à assistance électrique. Malheureusement, la troisième édition du salon Eco-Mobil' n'a pu être organisée cette année en raison de la crise sanitaire.



LE RÉSEAU EBORN DANS LES HAUTES-ALPES

La configuration de notre département, de montagne, avec des zones rurales et des zones de forte fréquentation saisonnière, a guidé l'élaboration du schéma directeur. Le projet a été conçu pour assurer un maillage optimal, n'oubliant aucune partie du territoire et confortant bien sûr les sites touristiques.

Aujourd'hui, le service est en place avec 80 bornes opérationnelles (67 bornes accélérées, 13 bornes rapides) et 2 en cours d'installation.

L'année 2020 a également été marquée par l'installation et la mise en service des deux bornes de Serres et par les travaux d'implantation du superchargeur sur la commune de Montgenèvre



Une borne tous les 25 kilomètres : le réseau eborn est sans conteste l'un des plus denses observés sur le territoire métropolitain. La liste des bornes figure en annexe. Rappelons que le premier plan de déploiement a concerné 75 bornes et a été financé par le SyMEnergie05 avec l'aide de l'ADEME (449 400 €) et du Département des Hautes-Alpes (275 000 €). Ce plan initial a été complété par l'implantation de 7 nouvelles bornes, avec le concours de la Région Sud (150 000 €).



LE PROJET DE SUPERCHARGEUR

Le premier superchargeur de la Région Sud est implanté par le SyMÉnergie05 dans les Hautes-Alpes ! C'est précisément sur le territoire de la commune de Montgenèvre que l'implantation a été décidée, en porte d'entrée du territoire. Les études et les démarches administratives avaient été lancées en 2019, les travaux ont été effectués en 2020 et la mise en service de la station multimodale (1 superchargeur, 2 bornes rapides et un système de recharge pour vélos à assistance électrique) est prévue pour l'automne 2021.

Soutenu par la Région, ce superchargeur s'accompagne d'une action plus globale de connexion des supervisions et de mise en œuvre de services connectés innovants, reposant sur la centralisation et l'échange des données de fonctionnement des différentes activités ouvertes au public.



La commune de Montgenèvre, qui a engagé une transformation digitale de grande ampleur, s'associe ainsi au réseau eborn et au SyMÉnergie05 pour offrir l'accès à des services connectés en matière de mobilité. Sont prévus dans ce cadre : le partage de données, une interopérabilité entre le service de recharge et le stationnement, la connexion des supervisions pour proposer de nouveaux services aux clients.



EASYCHARGE, NOUVEAU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC eBORN

La logique de service public a motivé la création du nouveau service de mobilité et a ensuite guidé toute la mise en œuvre du réseau eborn. Les syndicats ont en effet été très exigeants et ceci s'est notamment traduit par :

- la possibilité d'accéder au service par trois types d'authentification : carte d'abonné, paiement par smartphone et paiement par carte bancaire ;
- une ligne d'appel 7J/7 et 24/24 qui permet à tout utilisateur en difficulté de pouvoir bénéficier d'une assistance ;
- la possibilité de réserver la borne,
- une tarification unique et équitable (au kWh délivré),
- l'assurance d'une énergie propre,
- des accords d'itinérance possible via la plateforme Gireve,
- etc.

La création du réseau d'infrastructures de charge a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SyMÉnergie05. L'entretien et l'exploitation du réseau ont été réalisés en régie au travers d'un marché de fournitures et services avec SPIE City Networks qui est arrivé à terme. Après une étude approfondie, les cinq syndicats fondateurs ont opté pour un nouveau mode de gestion : la délégation de service public. Après consultation de la commission consultative des services publics locaux dans chaque département, la procédure a été engagée en 2019.

Les exigences en termes de coût et de qualité de service ont constitué l'armature du cahier des charges. Trois offres ont été ouvertes et analysées selon les critères suivants : qualité du service (30%), la stratégie proposée (235%), l'équilibre économique (25%), la qualité technique (10%) et la résilience du contrat (10%).

L'offre proposée par la société SPBR1 (groupement constitué d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Ecologique des Transports) a été retenue.

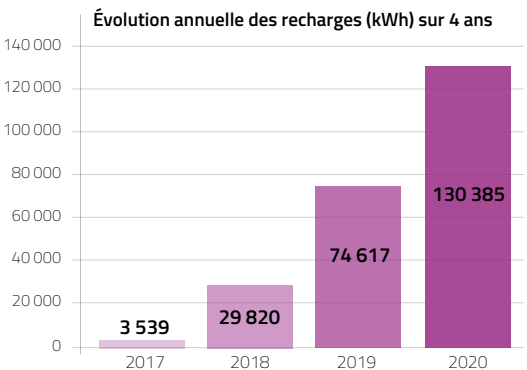
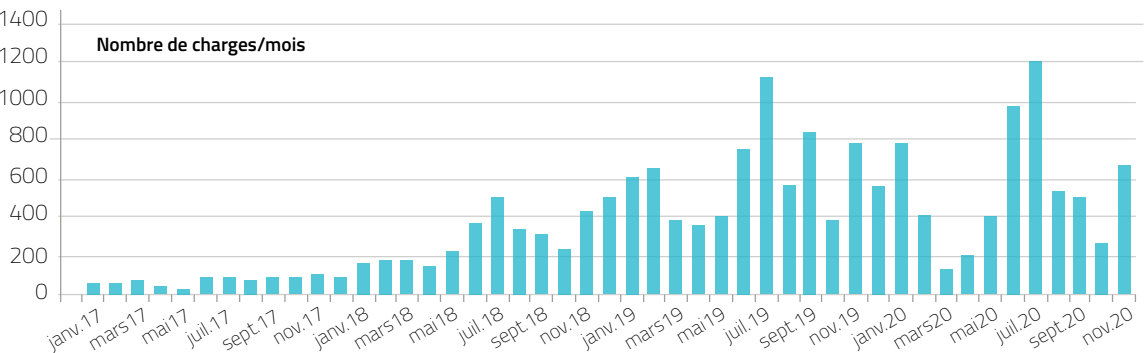
Le contrat a été confié au délégataire pour une durée de 8 ans à compter du 15 juin 2020. Il concerne précisément :

- La fourniture, au niveau de chaque infrastructure, du service de recharge aux usagers ainsi que la gestion des services d'assistance aux usagers et de commercialisation du service auprès d'eux, avec l'usage de la marque « eborn » ;
- L'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des infrastructures ;
- L'alimentation des bornes de recharge avec une électricité d'origine 100% renouvelable ;
- La conception, le financement et la réalisation des nouvelles infrastructures nécessaires au service ;
- L'application de la tarification du service telle que déterminée au contrat et la perception des recettes dues par les usagers.

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE : LE SMARTCHARGING

Toujours dans une logique de durabilité, le SyMÉnergie05 souhaite développer le smartcharging - recharge intelligente - en impliquant l'utilisateur pour en faire un véritable acteur du système. Les réflexions sont en cours avec le nouveau délégataire avec la pose de premières briques « intelligentes ».

LES STATISTIQUES D'UTILISATION POUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



Malgré la crise sanitaire qui a paralysé toute l'activité au printemps et qui a fortement impacté les déplacements toute l'année, les statistiques de l'année 2020 sont très encourageantes. Voici quelques chiffres.

QU'EST-CE QUE LE SMARTCHARGING ?

C'est rendre l'automobiliste électrique consommateur-acteur pour un impact optimisé sur le système électrique global. Le smart public charging proposé par le SyMÉnergie05 embarquerait les services élémentaires suivants:

- des bornes communicantes et disponibles 24/24 et 7/7 avec un service en ligne
- une interconnexion des systèmes transparents pour l'utilisateur et une interopérabilité bancaire
- l'optimisation des trajets énergétiques,
- la garantie de l'origine et la traçabilité de l'électricité,
- une personnalisation: le smart doit être un outil paramétrable en fonction des objectifs de chacun. Dans la recharge, c'est par exemple proposer une tarification dynamique temps réels, la possibilité de profiter des surcapacités de production renouvelable locale et d'éviter les pointes carbonées.

Il s'agit en effet d'anticiper l'arrivée sur le réseau de véhicules de plus en plus nombreux et puissants. Cette évolution fait en effet peser à brève échéance de lourdes menaces sur les réseaux électriques (renforcement des réseaux, augmentation de la production: évaluation 12% de puissance supplémentaire sans pilotage intelligent de la charge de véhicules électriques). L'expérimentation lancée en 2019, dans le cadre du programme Flexgrid, a permis d'élaborer un tableau de bord des différentes bornes de recharge électrique (état de fonctionnement, puissance disponible, puissance appelée, part disponible d'énergie décarbonée, historique de consommation et d'utilisation de la borne) et les habitudes des usagers ont été étudiées. Ce cas d'usage a permis d'expérimenter le croisement de données froides (historiques) et chaudes (temps réel) issues des gestionnaires de réseaux (Enedis, RTE) avec des informations météorologiques et les données d'usages et de connexion des bornes de recharge. Ces données seront utilisées pour faire évoluer le service dans les mois et années à venir.



LES TARIFS ET LE BUDGET ANNEXE eBORN

L'organisation budgétaire du SyMÉnergie05 est composée du budget annexe Eborn pour la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce budget est un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. Se reporter en partie Finances page 74.

TARIFS	ABONNÉ EBORN À LA CARTE annuel 12€ TTC	ABONNÉ EBORN AU FORFAIT mensuel 42€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
CHARGE ACCÉLÉRÉE	0,264€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,370€ TTC/kWh
CHARGE RAPIDE	0,370€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,489€ TTC/kWh smartphone 7,80€ TTC/charge CB sans contact

*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges
**Le réseau eborn est accessible aux abonnés d'autres opérateurs. Pour le tarif, se référer aux conditions contractuelles des opérateurs.

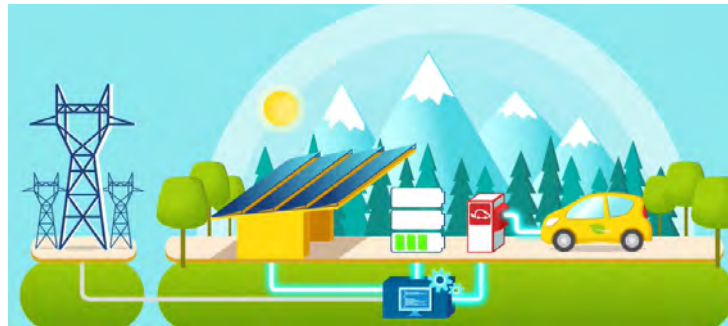


4.2. BARATIER, UN PROJET TRANSVERSAL ET INNOVANT

L'ombrière photovoltaïque de Baratier est un projet phare du syndicat. Il s'agit d'une ombrière en autoconsommation destinée à alimenter des véhicules électriques. Les travaux ont été achevés en 2020 et la mise en service est imminente. Le SyMÉnergie05 a reçu pour cette réalisation le Prix Spécial « Innovation technologique » du Grand prix départemental de l'architecture organisé par le CAUE05 et le Département des Hautes-Alpes. L'armature est garantie Bois des Alpes ou Bois de France.

Cette réalisation, dont le coût total s'est élevé à 469 999 €, a reçu le soutien du Département des Hautes-Alpes, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et de l'État dans le cadre du programme TEPCV. RTE a également accompagné financièrement ce projet qui est né d'une problématique : l'électromobilité se développe mais elle fait émerger de nombreuses interrogations sur l'origine de l'énergie injectée dans les véhicules électriques, les consommations croissantes projetées, les incidences sur le réseau public de distribution, et donc globalement l'impact sur l'environnement et le financement des infrastructures électriques.

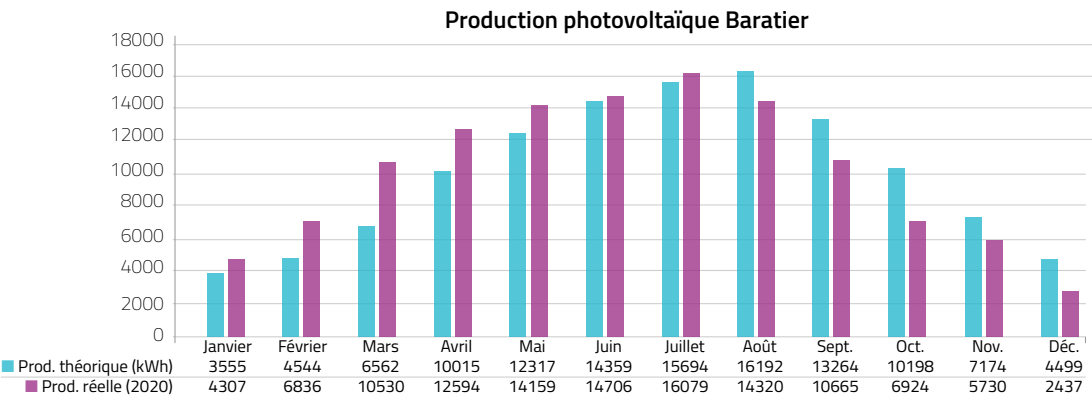
Ce projet ambitieux et innovant a été unanimement salué : il a été l'objet d'une visite ministérielle en 2018, d'articles dans la presse nationale et de nombreuses visites de délégations de journalistes (ADDET) ou de techniciens et développeurs.



Ce projet a également une forte vocation pédagogique et incitative : une armoire est installée sur le site dans le cadre d'un partenariat avec le lycée technologique d'Embrun et un panneau d'information a été installé sur place en 2020.

LES CHIFFRES 2020

Production : 119 287 kWh soit l'équivalent de 867 000 km parcourus en VE



4.3. LE PLAN « VAE05 »

Le SyMÉnergie05 est l'opérateur technique compétent pour toute infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public et a souhaité, dans ce cadre, poursuivre son action en faveur de la mobilité en développant un réseau de points de recharge pour vélos à assistance électrique.

Le SyMÉnergie05 s'est ainsi porté candidat en 2019 à un appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires » et il est la seule structure de ce type à avoir été labellisé. Les points forts de la candidature ont été : l'exercice de la compétence « IRVE » avec le réseau eborn, l'expertise du SyMÉnergie05 en matière de mobilité électrique, sa connaissance des réseaux et des territoires, l'intérêt de mutualiser une partie des équipements.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés, a été mis en place. Un comité technique composé de l'ADEME, du Département des Hautes-Alpes, de la Direction Départementale des Territoires et de l'association Mobil'Idée a été également réuni à plusieurs reprises et le prestataire Kandeel a été retenu

pour élaborer le schéma directeur. Le projet d'envergure départementale présente un coût total de 280 000 €. Il comprend l'élaboration du schéma de déploiement, l'étude des solutions techniques, et un premier déploiement de bornes sur le territoire.

La crise sanitaire n'a pas permis de démarrer l'élaboration de l'étude comme prévu mais tout a pu être lancé dans le courant de l'été. La définition du schéma de déploiement des bornes est en cours, en lien avec l'ensemble des partenaires départementaux et des territoires et intercommunalités engagés. Le déploiement devrait commencer à l'automne 2021 et deux territoires seront également associés pour engager une action expérimentale en matière de services à développer.

Ce plan permettra de développer la

pratique du vélo à assistance électrique pour les habitants, pour leurs déplacements quotidiens et pour leurs loisirs, et de conforter l'attractivité touristique de nos territoires. Le Vélo à Assistance Électrique est en effet une réponse aux contraintes posées par nos territoires de montagne puisqu'il semble « raccourcir » les distances et « aplanir » les reliefs ! Tous en selle !



4.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Le département des Hautes-Alpes est incontestablement une terre d'énergie. Il l'est de manière historique avec Serre-Ponçon et la filière bois-chaleur et son environnement exceptionnel lui permet de s'engager dans le développement des énergies renouvelables. Le SyMÉnergie05 s'emploie ainsi à développer de manière durable ce fort potentiel en lien avec ses communes membres et l'ensemble des acteurs impliqués. Ensoleillement, potentiel hydraulique et grands espaces boisés doivent participer au mix énergétique de demain.

Compte tenu de ses compétences statutaires, le SyMÉnergie05 est désormais producteur d'électricité renouvelable, que ce soit pour son propre compte, ou de façon mutualisée pour le compte de ses communes adhérentes. Il a également fait le

choix de souscrire au capital des centrales villageoises. Après l'inauguration en 2018 de sa première centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Pierre d'Argençon sur les toits d'un bâtiment communal, le syndicat poursuit son activité de production.

Les études qui avaient été lancées en 2019 ont porté leurs fruits en 2020 : plusieurs projets sont entrés dans une phase active et de nouvelles perspectives sont apparues.

LA GRAPPE PHOTOVOLTAÏQUE

Le principe de grappe photovoltaïque a été lancé dès 2019 et des notes d'opportunités ont été produites par IT05 suite à la demande de plusieurs communes. Celles-ci ont eu ensuite le choix de réaliser elle-même les installations, de les confier à des Centrales villageoises ou de les confier au SyMÉnergie05. Le syndicat propose alors une convention de vingt ans avec occupation du domaine de la commune et versement d'une redevance qui est fonction de la surface de toiture occupée par l'installation.

Le projet de grappe photovoltaïque développé par le syndicat a deux avantages majeurs :

- il permet l'installation de centrales photovoltaïques sur des toitures existantes et donc le développement de la production d'électricité sans nouvelle anthropisation d'espaces.
- il permet de travailler globalement, dans une logique de solidarité territoriale.

Ces réalisations faciliteront également dans un proche avenir le transfert vers l'autoconsommation partielle ou to-

tales à l'échelle appropriée sur le territoire du syndicat, favorisant la mise en place de « circuits courts de l'énergie », économes en réseaux.

En 2020, la Région a apporté son financement à certaines installations selon des critères d'éligibilité (non chauffés électriquement et supérieur à 10 kWc) : 7 projets sont ainsi accompagnés avec une subvention globale

de 64 800€. Cette subvention va permettre d'obtenir un équilibre financier sur l'ensemble de la grappe qui sera constituée de 15 toitures. Le montant total des projets s'élève en phase d'avant-projet sommaire à 585 000 €. En 2020, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et les projets sont entrés dans des phases dynamiques. Les communes et projets concernés ci-dessous.

COMMUNE	BÂTIMENT	PUISSANCE INSTALLÉE
Aspremont	Supérette	9
La Beaume	Église	9
La Beaume	Hangar	31
Le Poët	Église	15
Le Poët	Mairie	9
Le Poët	Salle polyvalente	9
Le Poët	Immeuble Balp	9
Le Poët	École	17
Le Poët	Bar	30
Lardier	Mairie	9
Rambaud	Mairie	18
La Bâtie Vieille	Salle polyvalente	30
Champoléon	Maison du Berger	21
Embrun	Hangar plaque	97
Aspres-sur-Buëch	SDIS	36
l'Argentière	Marché Couvert	30
TOTAUX		379

LES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES AUX ORRES

La petite hydroélectricité contribue également au dynamisme économique des territoires, tout en participant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre.

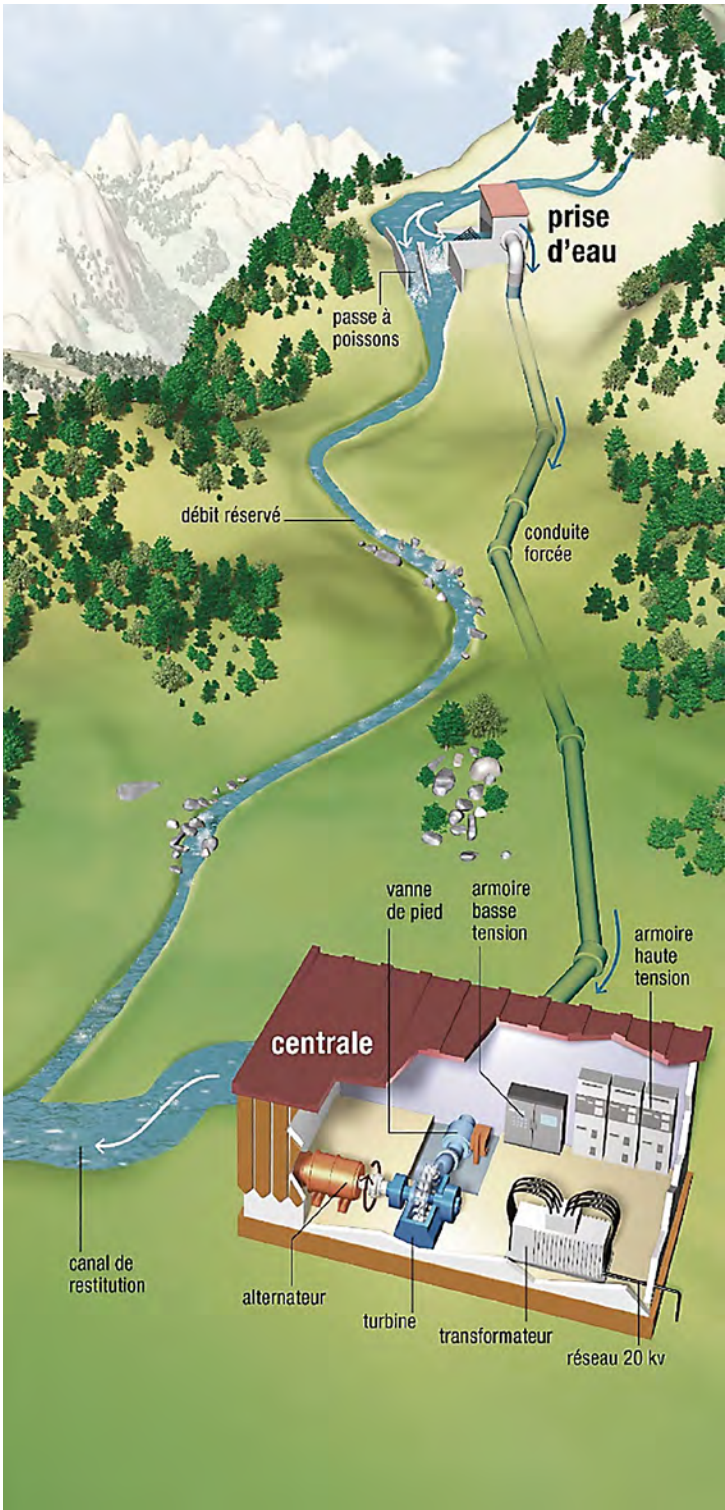
La commune des Orres est engagée depuis plus de dix ans dans une politique volontariste en matière d'énergie. Au printemps 2018, la Commune a lancé, avec le concours de l'agence départementale d'Ingénierie IT05, un appel à candidatures pour le développement et l'exploitation de centrales hydroélectriques sur les torrents de la commune. Le SyMÉnergie05 a été retenu dans le cadre d'une candidature commune avec Gaz Électricité Grenoble.

L'objectif est de valoriser la ressource eau dans le respect et la préservation des milieux naturels et des activités existantes. La prise d'eau laisse en permanence s'écouler à son aval un débit minimum biologique (débit réservé), pour les besoins du milieu aquatique sur le tronçon court-circuité. Une fois turbinée, l'eau est restituée au cours d'eau sans avoir été altérée.

Les cours d'eau faisant l'objet des études sont les **torrents de Vachères, de l'Eysalette et de Corbières**. La production électrique générée par l'ensemble de ces projets pourrait atteindre l'équivalent de la consommation annuelle communale.

Une autre étude porte sur la source d'eau potable de Jérusalem qui présente elle aussi un potentiel hydroélectrique intéressant bien que plus modeste. L'avantage est qu'elle dispose d'ores et déjà d'un captage et d'une conduite pour la distribution d'eau potable et la production de neige de culture. Il est possible d'envisager sur ce réseau une turbine d'environ 70 kW de puissance électrique.

En 2020, les études ont été poursuivies. L'approche foncière a été consolidée avec un tracé final de la conduite qui a pu être arrêté. Le dossier de demande de turbinage a été élaboré et déposé. À suivre...





LE PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À CHAMPOLÉON

Le projet consiste à capter l'ancienne source d'eau potable pour un nouvel usage de production d'hydroélectricité. Accompagné par l'agence départementale IT05, le SyMÉnergie05 est maître d'ouvrage du projet pour le compte de la commune. La puissance moyenne injectée sur le réseau sera de 79 kW et la puissance maximale de 170 kW.

En 2019, les études avaient été lancées. En 2019 et 2020, on peut noter l'avancement suivant : réalisation des études, montage des dossiers d'autorisation de turbiner, signature du bail avec la commune et l'association d'irrigants (convention tripartite avec l'ASA et la commune), lancement du marché de maîtrise d'œuvre. En juillet 2020, les marchés travaux ont été signés et le projet est entré

dans une phase active de réalisation. La notification des entreprises a été faite en mars et les travaux ont démarré en août : reprise des captages existants, construction du bâtiment de mise en charge, pose de la conduite forcée et d'irrigation, construction du local de turbinage. Les travaux devraient reprendre au printemps 2021 après la trêve hivernale. La mise en service est prévue pour octobre 2021.

LA PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Par leur action, par l'information et la sensibilisation qu'elles véhiculent

sur les territoires, les centrales villageoises sont des acteurs précieux qui concourent à l'effort global en faveur d'une transition énergétique partagée et réussie. Il était ainsi évident que le SyMÉnergie05 en soit partenaire. Le principe de participation dans des entreprises, des sociétés ou associations qui ont pour objet de développer des centrales de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable a été acté en 2015. La décision d'entrer au capital de deux centrales

villageoises, la SCIC ENERGIES COLLECTIVES et la SCIC ENER'GUIL a été formalisée dès la délibération prise. Depuis, le SyMÉnergie05 a augmenté sa participation au capital et a souscrit également au capital d'une troisième SCIC qui intervient sur le territoire du Gapençais : ERDG (Énergie Renouvelable du Gapençais). Le bilan annuel de production de chaque société peut être mis à l'actif de production du SyMÉnergie05 au prorata des participations financières.

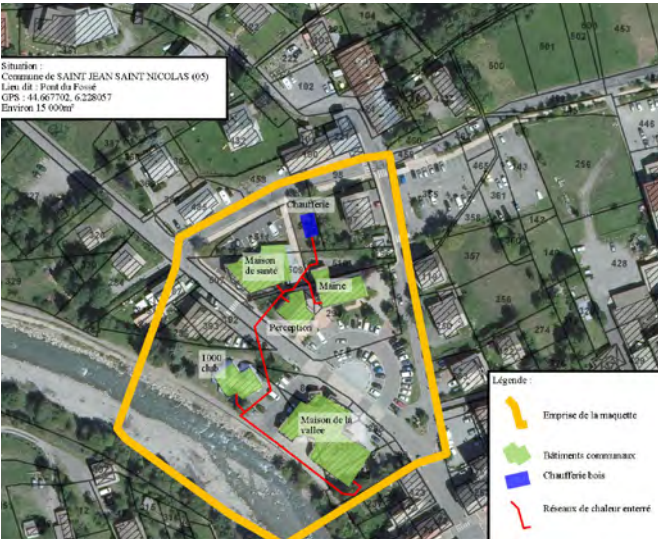
Les parts du SyMÉnergie05 :

ENERGUIL	745 parts	pour 37 250 €
ÉNERGIE COLLECTIVE	720 parts	pour 36 000 €
ERDG	137 parts	pour 6 850 €



4.5. LE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS

En 2017, le syndicat prenait une nouvelle compétence et la première commune à lui confier la réalisation de son réseau de chaleur fut la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas. Ce projet a été mené en partenariat avec IT05. D'autres communes devraient prochainement se lancer dans des projets de réseau de chaleur.



Soutenue par l'ADEME et la Région PACA, l'élaboration du réseau de chaleur a mobilisé l'agence d'ingénierie IT05, tant pour l'étude de faisabilité que pour la mobilisation du Fonds régional Chaleur. Cette réalisation a consisté à construire et exploiter un réseau de chaleur relié à une chaudière bois permettant le raccordement de six bâtiments communaux : mairie, bibliothèque, Maison de la Vallée, le 1000 Club, Maison de Santé, Perception, soit 170 mètres.

L'opération comprend :

- une chaufferie centrale composée de deux chaudières bois (plaquettes forestières) d'une puissance maximale de 130 kW,
- un réseau de chaleur constitué de tuyauteries pré-isolées enterrées,
- des sous-stations dans les bâtiments alimentés comprenant un échangeur et un compteur,
- des travaux sur les réseaux internes aux bâtiments alimentés pour raccordement au réseau.



À l'issue de la première saison de chauffe, au mois de juin 2020, le bilan a été très positif. Il a été dressé avec l'Association des Communes Forestières, IT05, les usagers et les entreprises qui ont construit le réseau. Le rendement global est de 81,5%. La deuxième saison de chauffe a démarré en septembre. 2020 a également été marquée par une formation délivrée par l'Association des Communes forestières sur les tests d'humidité des plaquettes. Plusieurs agents du syndicat ont participé à cette formation qui s'est déroulée sur la plateforme bois de Lardier. Un budget annexe est voté chaque année pour cette compétence. (Se référer à la partie finances, p. 75)



4.6. L'ALIMENTATION DES SITES ISOLÉS

Les générateurs, propriété du SyMÉnergie05, sont intégrés au patrimoine concédé et sont exploités par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'usager, suivant le principe de péréquation tarifaire.

Au titre de l'année 2020, on peut citer comme réalisation :

- L'augmentation de puissance du générateur photovoltaïque du refuge Agnel qui a été réalisée en juin et juillet 2020. Le nouveau générateur a une puissance de 7200 Wc. Il a été financé notamment par une subvention FACE ENR Site isolé de 69 440 €
- Le lancement de l'étude sur le Gîte des Pinées, Commune de Châteauroux-les-Alpes, avec l'objectif d'augmenter la puissance par l'ajout d'une pico centrale hydroélectrique sur le réseau d'eau potable.
- L'étude de l'alimentation du gîte ONF d'Agnielles sur la commune d'Aspres sur Buëch
- L'étude d'augmentation de puissance du générateur PV du refuge FFCAM de Vallonpierre. Les travaux sont souhaités en 2022.

L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité.

Les techniques de production, dorénavant très au point, présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages.

Le SyMÉnergie05 est intervenu sur plusieurs refuges depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2020, la concession comptait 20 sites de production :

Refuge des Soufles (Villar Loubière), Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierre (La Chapelle-en-Valgaudemar), Ferme pastorale Les Plaines (L'Épine), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châteauroux-les-Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du Col Agnel (Molines-en-Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cougnet (La Roche-de-Rame), Bergerie l'Oustaous (Barillonnette), Auberge la Fruitère (Névache), Chalet du Queyrelin (Névache), Chalet du Galibier, Cervières, Refuge de l'Olan (la Chapelle-en-Valgaudemar), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de la Grave (la Grave), Refuge de Furfande (Arvieux).



4.7. L'ÉTUDE POUR L'AUTONOMIE DES REFUGES DE MONTAGNE

Fort de ses compétences, de son expertise et de son engagement, le SyMÉnergie05 a été retenu par l'État pour porter une étude pré-opérationnelle consistant à explorer l'ensemble des solutions permettant l'autonomie énergétique des refuges haut-alpins au moyen d'énergie renouvelable. Une importante collaboration entre les services de l'État (Préfecture et Direction Départementale des Territoires) et les équipes du syndicat pour mener cette réflexion et cet accompagnement au mieux.

Six sites volontaires ont été accompagnés et suivis :

- Gîte refuge de l'école, Dormillouse, Freissinières (communal)
- Refuge Ricou, Névache (privé)
- Refuge de Buffère, Névache (privé)
- Refuge de Chamoissière, La Grave (privé)
- Refuge du Chardonnet, Névache (privé)
- Refuge du Pré de la Chaumette, Champoléon (FFCAM).

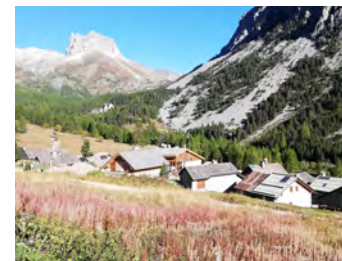
Il s'agit d'apporter une ingénierie technique et financière pour accompagner

les refuges volontaires qui souhaitent s'équiper en installation de production/stockage d'énergie renouvelable afin de répondre, de façon autonome, à leurs besoins énergétiques.

Cette démarche pilote a pour but, à partir d'un nombre restreint de projets, de montrer aux autres structures la marche à suivre pour mener à bien leur transition énergétique. Une boîte à outils sera élaborée et mise à disposition. Les études hydrologiques et techniques, ainsi que les inventaires faune/flore, ont été réalisés et pris en charge

financièrement par le SyMÉnergie05 avec une forte participation de l'État. Le coût global de l'accompagnement est de 103 000 €, avec une subvention de 80 000 € de la part de l'État. Les dossiers pour les autorisations sont également en cours. La boîte à outils sera mise en ligne en 2022 pour présenter le parcours nécessaire à la définition de tout projet d'alimentation en énergie renouvelable pour les refuges de montagne : réglementation, potentiel, dépôt des dossiers, coût, exploitation, etc.

4.8. LES RÉSEAUX INTELLIGENTS : LE PROJET DE LA VALLÉE ÉTROITE (NÉVACHE)



La Vallée Etroite, située sur la commune de Névache, est une vallée ouverte sur le bassin-versant du Pô. Logiquement italienne d'après la ligne de partage des eaux, elle a été rattachée à la France après la seconde guerre mondiale, dans un contexte d'échange de terrains.

En hiver, le Col de l'Échelle, seul col routier reliant le hameau au chef-lieu communal est fermé à la circulation et impose 60 kilomètres de détour par l'Italie à qui veut rejoindre le chef-lieu de la commune.

Une première solution de raccordement au réseau de distribution publique a été étudiée sur le versant ouest du col de l'Échelle : avec 10 kilomètres d'extension, elle représenterait un coût exorbitant pour les

pétitionnaires. Lors du lancement en mars 2016 du programme flexgrid présenté par le Conseil Régional, le SyME05 a déposé, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, un projet nommé « Flex Microgrid Nevache » consistant à raccorder la Vallée étroite dans une solution innovante sous forme de microGrid. Les études ont été réalisées en 2018 et 2019 et une simulation de l'ensemble du réseau autonome a été construite. Une solution couplant une

ombrière photovoltaïque, l'hydroélectricité et une batterie a été présentée aux services de l'État mais a malheureusement été refusée en raison du classement du site.

Des alternatives au photovoltaïque comme une retenue d'eau et le stockage de l'excédent de production via l'hydrogène sont évoquées mais face à l'ampleur des contraintes, la piste du raccordement au réseau italien est relancée via une demande de dérogation auprès du ministère.



Fin 2019, un rapprochement entre le SyMÉnergie05 et le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Briançonnais-Écrins-Guillevois-Queyras était opéré pour engager une action expérimentale en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Finalement, cette compétence a été étendue très rapidement à l'ensemble du territoire d'intervention du syndicat.

4.9. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

C'est une étape majeure dans le développement des compétences du SyMÉnergie05 qui intervient désormais sur toute la chaîne :

- il est tout d'abord garant de la qualité de la distribution d'électricité,
- en s'investissant dans la production d'énergie renouvelable, il entend distribuer une énergie la plus propre et locale possible,
- enfin, pour que cette énergie ne soit pas « perdue », il s'engage désormais dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Ainsi, en 2020, on peut noter :

- la signature de la convention au titre du programme Leader avec le PETR du Briançonnais,
- la modification statutaire incluant désormais officiellement la compétence Rénovation des bâtiments dans l'arsenal d'intervention du SyMÉnergie05,
- la définition d'un « bouquet » transition énergétique à destination des communes et la structuration, d'un véritable service d'aide aux communes.

Des contacts ont été établis auprès de nombreuses communes et intercommunalités, nos collègues syndicats et la FNCCR. Cette démarche reçoit un très bon accueil.

Le SyMÉnergie05 a créé fin 2020 un **bouquet de services** pour accompagner ses collectivités adhérentes dans la transition énergétique. Voici l'organisation générale et la présentation des **8 services** dont peuvent désormais bénéficier les communes membres.

SAGE Bâtiment

Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision Énergétique de bâtiments. Sur la base d'un inventaire établi par la commune, le service propose l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer et accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

SyME-Rénov

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. Ce service intègre les fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment ». Il s'agit d'assurer pour le compte de la commune un mandat de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux. L'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord peut être prorogé sur décision communale le temps des amortissements et le remboursement des emprunts.

SyME-Rénov+

Mandat de maîtrise d'ouvrage et tiers financement de rénovation thermique de bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement plus complet qui prend en plus en charge le financement des travaux communaux. Les équipes du SyMÉnergie05 réalisent les études de faisabilité et d'exécution des opérations et étudieront le plan de financement approprié. Il comprend sur la durée l'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord.

Réseau de chaleur

Après délibérations concordantes, la compétence Réseau de Chaleur de la commune est transférée au Syndicat. L'investissement ainsi que la vente de chaleur sont gérés par le SyMÉnergie05 auprès des abonnés (Commune, communauté de communes, particulier...).

Séléné

Service d'échange local d'énergie électrique. Séléné met en relation les consommations et productions pour une autoconsommation énergétique locale de l'électricité. L'autoconsommation est un usage qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie produite au plus proche des sources et des usages.

SAGE Éclairage

Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Éclairage public. Sans transférer la compétence éclairage public, une commune peut bénéficier d'un service de supervision comprenant le géoréférencement des réseaux, les réponses aux DT/DICT, l'instrumentation et télégestion des armoires électriques pour accompagner les collectivités dans la connaissance des consommations des équipements d'éclairage et l'exploitation des ouvrages.

My e-born

Mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de rechargement pour véhicules électriques intégrées dans le service e-born. Pour installer un réseau de bornes complémentaires au réseau public dans l'espace privé des communes et les parkings ouverts au public, le SyMÉnergie05 propose un mandat de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour la fourniture, pose, entretien et supervision des bornes pour assurer un service de qualité 24/24 et 7j/7 (charge à la commune de faire son affaire des achats d'énergie).

Production ENR

Production d'Énergie Renouvelables. Le service Transition Énergétique du SyMÉnergie05 est doté d'outils, de compétences et selon la taille des projets peut s'appuyer sur des bureaux d'études indépendants afin d'évaluer le potentiel de production d'électricité (Photovoltaïque et Hydroélectricité) mais aussi de chaleur (solaire thermique). Appuyé par des assistants juridiques et avec une expertise financière interne, le SyMÉnergie05 peut évoquer toutes les possibilités de portage des projets.



4.10. LE SYMÉNERGIE05, EXEMPLAIRE DANS SON PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX AVEC UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

En tant qu'acteur de l'énergie, le syndicat ne pouvait se lancer dans un projet de construction de nouveaux locaux qu'à la condition de réaliser un bâtiment exemplaire en conception-réalisation puis dans son exploitation.

Le siège savinois, qui avait déjà fait l'objet d'une extension en 2013, est en effet devenu trop étroit pour accueillir dans de bonnes conditions l'équipe du syndicat, composée aujourd'hui de 28 agents. Ainsi, en 2016, les élus ont décidé de se lancer dans la construction d'un bâtiment et ont fait l'acquisition d'un terrain à Chorges. Après les différentes étapes inhérentes à un projet de construction, passant notamment par une implication du personnel dans l'élaboration du programme, le projet est entré dans une phase de construction au printemps. Les travaux, après avoir été un peu retardés par le confi-

nement de mars/avril, ont été menés et devraient durer 16 mois. Le SyMÉnergie05 est accompagné par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le cabinet SOLEA Voutier & Associés Architectes est le mandataire, ainsi que par le cabinet TERRE ECO, pour la partie performance environnementales, par le CAUE 05 qui est un partenaire essentiel.

Les objectifs principaux du projet sont :

- d'accueillir le personnel dans de bonnes conditions et développer les nouvelles compétences ;

- de construire un bâtiment exemplaire tant par ses matériaux de constructions que par son utilisation en assurant l'équilibre des énergies consommées et produites ;
- d'assurer une gestion technique du bâtiment par le suivi en temps réel des consommations et productions à vues expérimentale et pédagogique au niveau départemental et régional.

La surface de plancher des constructions sera de 1448 m². Le projet prévoit d'accueillir jusqu'à 41 agents. Le coût d'objectif est de 2 966 238 € HT.



LE LABEL OR BÂTIMENT DURABLE MÉDITERRANÉEN OBTENU !

La démarche BDM est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. **BDM accompagne les collectivités** dès la phase programmation pour apporter explications et conseils dans la conduite de projet de bâtiment durable méditerranéen. Cela se décline par un accompagnement sur trois phases (Conception/Réalisation/Fonctionnement) et propose trois niveaux de reconnaissance (Bronze/Argent/Or) avec comme appui le référentiel.

Le SyMÉnergie, accompagné par le CAUE05, a obtenu le label Or.



5. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES DU SYMENERGIE05

Le développement des compétences du syndicat s'est traduit par une évolution significative de l'équipe technique et administrative : celle-ci est passée de 12 agents en 2012 à 27 agents en 2020. Cette année 2020 a été principalement marquée par la mise en place d'une organisation nouvelle en raison de la crise sanitaire. Les deux présidents, Albert Moullet puis Jean-Claude Dou, ont pu remercier à plusieurs reprises les agents pour leur sens du service public et leurs capacités d'adaptation. Des moyens informatiques ont été déployés pour leur permettre de continuer à travailler dans de bonnes conditions et le service public a pu être assuré sans aucune interruption durant toute l'année. Concernant les finances, la structure budgétaire a également suivi l'extension du champ d'activité du syndicat avec désormais trois budgets qui sont préparés, votés puis exécutés : le budget principal et deux budgets annexes (mobilité électrique et réseau de chaleur). Un troisième budget annexe dédié à la production énergétique a été créé en cours d'année.

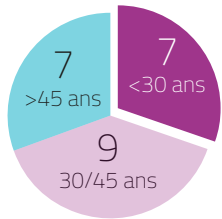


5.1. UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE

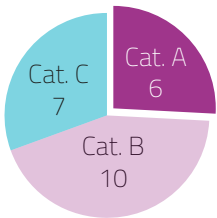
Au 31 décembre 2020, le SyMÉnergie05 comptait un effectif de 23 agents. L'équipe est composée de plusieurs services et cette organisation fonctionnelle se double d'une organisation territoriale qui permet d'agir au plus près du terrain et des communes avec la création et l'animation de trois agences territoriales.



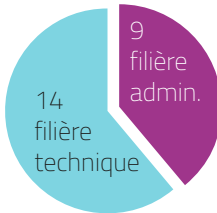
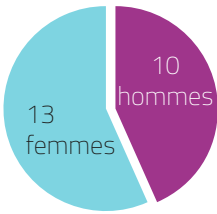
LE BILAN SOCIAL



Répartition des effectifs par tranches d'âge



Répartition des effectifs par catégorie



L'ANNÉE COVID

Dès l'annonce par le Président de la République du premier confinement, le 17 mars, toute l'équipe s'est organisée. Le télétravail a été instauré, les moyens nécessaires pour équiper le personnel ont été mobilisés et un document organisationnel a été défini et mis en œuvre. Des conditions strictes ont été imposées pour garantir la sécurité de tous au fil de l'évolution de la situation. La reprise s'est faite graduellement lors du déconfinement du mois de mai et un télétravail partiel a été mis en place afin d'éviter une présence simultanée trop importante d'agents. En effet, l'exiguïté des locaux a rendu nécessaire le prolongement du travail à distance. Tout au long de l'année, que ce soit sur les chantiers ou lors des réunions, les mesures sanitaires les plus rigoureuses ont été appliquées et respectées de manière unanime. Malgré ces contraintes, parfois lourdes, le personnel n'a jamais failli à la mission de service public et tous ont pu continuer à travailler. Le nombre de journées d'absence est exceptionnellement bas au vu de la période particulière : 237 jours au total pour l'ensemble des agents.

Fin 2020, dans l'attente des nouveaux locaux et en raison de la situation sanitaire toujours très incertaine, le télétravail a été prolongé. Bien sûr, l'activité formation a été fortement impactée car de très nombreux cursus ont dû être annulés. C'est habituellement l'un des postes budgétaires les plus importants car il y a une volonté forte de la part de la présidence et de la direction de garantir à chacun la possibilité de se former et d'accéder, grâce aux organismes partenaires et à des organismes privés, à des niveaux de compétences qui font la force du syndicat. Budget annuel Formation : 24 553 € prévus et 9 313 € réalisés.



L'ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR 5 DÉPARTS

Après de nombreuses années passées au service du territoire, dans le privé puis au syndicat qu'il avait rejoint en 2013, **Bernard MEYSSIREL** a fait valoir ses droits à la retraite. Il en a été de même pour **Didier BOUILHOL** qui va pouvoir profiter d'une retraite tout aussi méritée après un engagement sans faille au service des collectivités en général et du service

public de l'électricité en particulier. **Mickaël DEPEYRE** a choisi de voguer vers d'autres horizons professionnels mais reste au service des réseaux et du territoire des Hautes-Alpes. Après une année au service du syndicat, **Lydie MASSON**, chargée de communication, est arrivée au terme de son contrat.

Enfin, **Francis ANDREYS**, responsable de l'Agence Sud et chargé du suivi de construction du nouveau siège du SyMÉnergie05, a choisi de rejoindre une entreprise dans le secteur du bâtiment et a quitté le syndicat en septembre 2020.

5.2. LES FINANCES

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Le syndicat présente des finances saines qui lui permettent d'investir chaque année de manière importante et de projeter dans le moyen terme de nouveaux investissements, notamment dans la production d'énergie renouvelable et dans la transition énergétique.

- Chaque année, le compte administratif du syndicat présente un solde positif entre 3,5 et 4 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser et du cumul des excédents antérieurs.
- L'investissement représente plus de 60% des dépenses réalisées. Les comptes de tiers, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses, correspondent aux travaux réalisés pour les communes sur les réseaux télécoms et éclairage public.
- Les recettes réelles de fonctionnement oscillent entre 4 et 4,5 millions d'euros chaque année. Plus de 80% des produits sont issus de la fiscalité et correspondent à la

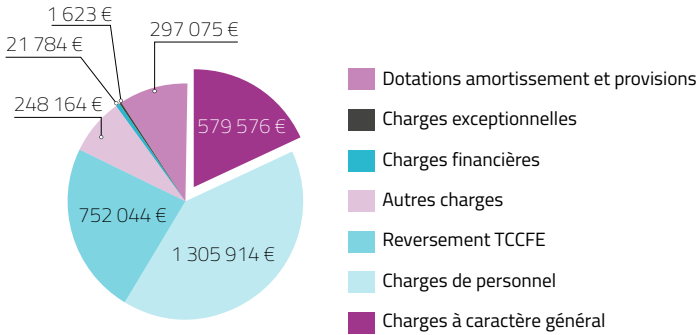
perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité. En 2020, la décision a été prise d'affecter une part de 6% de ce produit directement au budget de la mobilité électrique.

- 20% du produit de cette taxe est reversé aux communes, ce qui représente environ 750 000 € par an.
- L'endettement du syndicat est tout à fait maîtrisé et concerne les trois budgets du syndicat:
 - > **Eborn**: le capital restant dû est de 532 828 € et l'échéance annuelle est de 36 606 €.

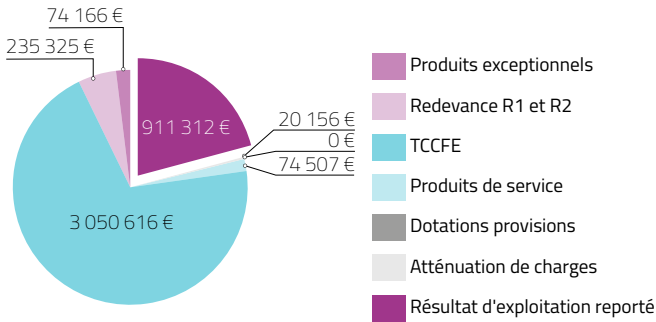
> **Réseau de chaleur**: le capital restant dû est de 237 395 €. L'échéance annuelle est de 14 653 €.

> Pour le **budget principal**, trois emprunts sont en cours et représentent un capital restant dû de 3 089 978 € et une échéance totale de 189 447 €. Ils concernent un endettement résiduel des anciens syndicats d'électrification (terme en 2022), un emprunt contracté pour les locaux de Savines (à terme en 2025) et un nouvel emprunt contracté pour la construction du nouveau siège à Chorges pour un montant de 3 millions d'euros.

TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 3 206 180 €



TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 366 082 €



LE BUDGET PRINCIPAL

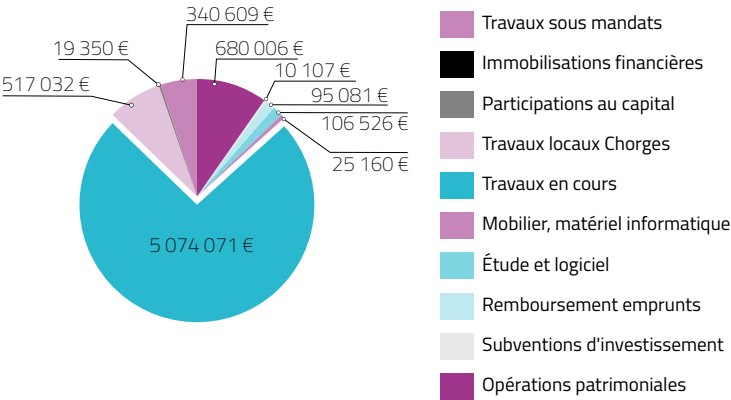
L'activité comptable est en augmentation régulière depuis quelques années en raison de l'augmentation du volume de travaux et de l'extension des compétences: en 2020 ont été émis 1905 mandats et 968 titres.

Le compte administratif du SyMÉnergie05 au 31 décembre 2020 fait apparaître que le total des dépenses de fonctionnement est stable. Les dépenses à caractère général, ainsi que les dépenses de personnels, sont en légère baisse. Les recettes de fonctionnement sont en baisse d'environ 5 % dû à la part de la TCCFE intégrée directement au budget Eborn.

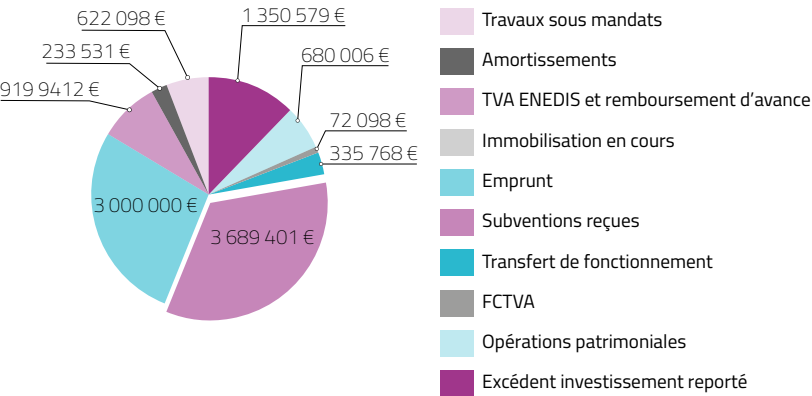
L'excédent de fonctionnement 2020 s'est établi à 248 590 € avec un excédent cumulé de 1 159 902 €. L'exercice 2020 s'est clôturé par un excédent d'investissement de 2 726 376 € avec un excédent d'investissement cumulé de 4 076 954 €. Le montant de l'excédent d'investissement est important car l'emprunt des nouveaux locaux a été versé mais pas dépensé.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 5 236 857 €.

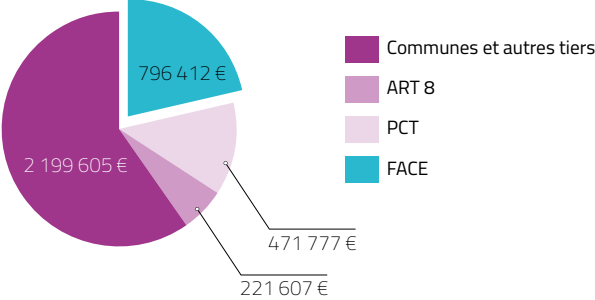
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 6867 942 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 10910916 €



DÉTAILS DES SUBVENTIONS : 796 412 €



LE BUDGET EBORN

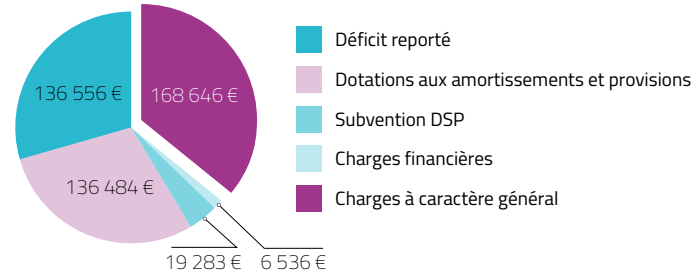
Ce budget est un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. La gestion des bornes est passée en délégation de service public au cours du 2^e semestre 2020. Le concessionnaire retenu est SPBR1-Easy-Charge. Il a en charge l'exploitation et la supervision des bornes.

L'activité comptable est en baisse en 2020 avec 65 mandats et 25 titres, car le déploiement des bornes a été principalement achevé en 2018. Le compte administratif au 31 décembre 2020 fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement en augmentation, principalement dû à l'augmentation des dépenses d'amortissement. Les recettes de vente de recharges sont en baisse car elles ont été directement impactées par la crise sanitaire. Les dépenses d'investissement sont en hausses, dû au déploiement de bornes et au super chargeur sur la commune de Montgenèvre.

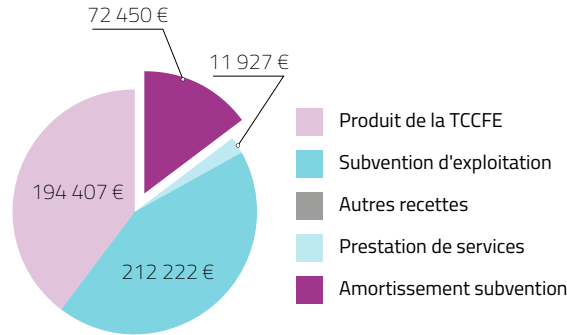
L'exercice 2020 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 160 057 € avec un excédent cumulé de 23 500 € et un déficit d'investissement de 423 926 € avec un excédent d'investissement cumulé de 301 668 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 325 168 €.

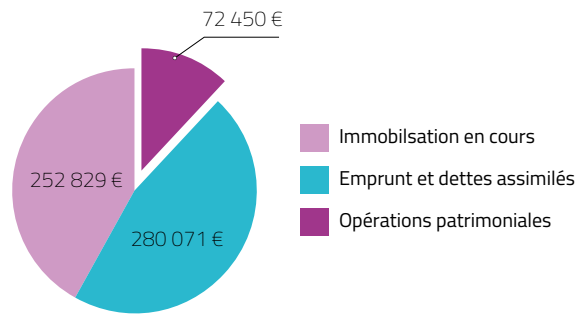
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 467 505 €



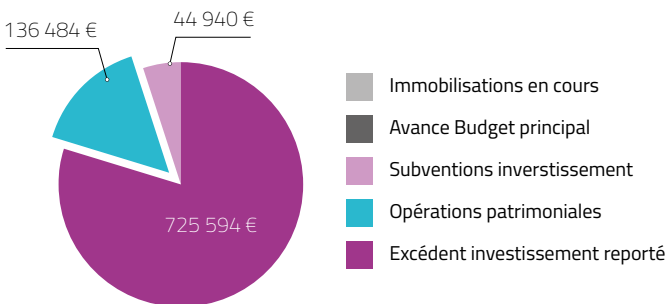
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 491 006 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 605 350 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 907 018 €



LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Le SyMÉnergie05 a pris en 2017 la compétence portant création et exploitation de réseau public de chaleur et de froid. Une première convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas. Fin 2019, le réseau était fonctionnel et les deux saisons de chauffe ont été très positives, tant du point de vue des travaux que de la qualité du service rendu. En 2018, un budget annexe a été créé pour gérer ce nouveau service assimilé lui aussi à un SPIC (budget HT). Début 2020, le SyMÉnergie05 a défini les tarifs applicables pour la vente de la chaleur :

- Le terme R1 correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné
- Le terme R2 correspondant à l'abonnement, maintenance et amortissement des structures comprises, et dépend de la puissance souscrite par l'abonné.

Ce qui donne :

- un terme R1 au coût unitaire de **41 € HT / MWh**
- Un terme R2 au coût unitaire annuel de **197 € HT / kW souscrit**.

Le taux de TVA appliqué sur la part abonnement de la facturation (R2) est de 5,5%.

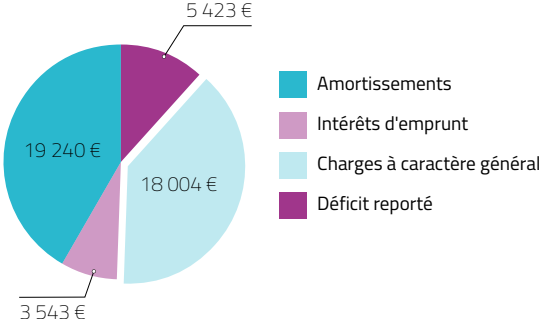
Du fait de la qualité environnementale du réseau concerné, l'abonné bénéficie également d'une TVA réduite à 5,5% sur le terme consommations (R1) de la facturation.

L'activité comptable en 2020 représente 68 mandats et 13 titres.

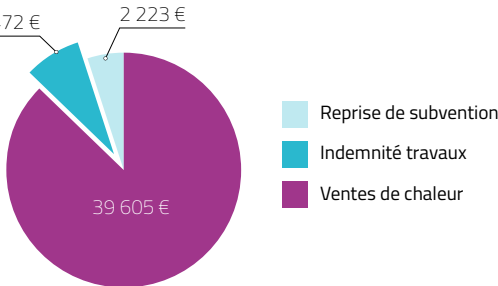
L'exercice 2020 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 4 512 € avec un déficit cumulé de 910 € et un déficit d'investissement de 79 053 € avec un excédent d'investissement cumulé de 49 404 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 48 493 €.

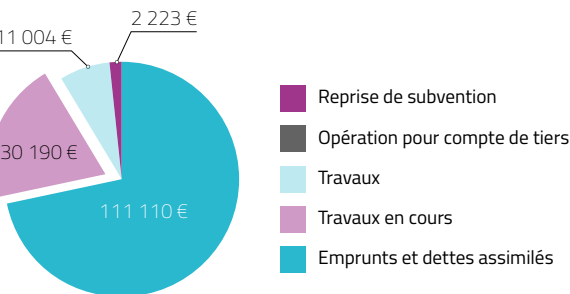
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 46 210 €



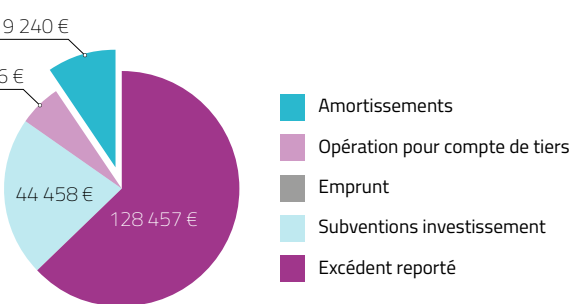
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 45 300 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 154 527 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 203 931 €



LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	NBRE BORNE	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Piscine	1	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	1	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Église	1	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	1	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	1	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	1	Rapide
CERVIÈRES	Route du Col d'Izoard	1	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	1	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE VIEILLE	Ville Vieille	1	Accélérée
CHORGES	La Gare	1	Rapide
CHORGES	Parking des Écoles	1	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	1	Accélérée
CRÉVOUX	Pra Vesqua	1	Accélérée
EMBRUN	Chemin Plan d'Eau Centre Nautique	1	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	1	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Résistance	1	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	1	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	1	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	1	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	1	Rapide
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	1	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	1	Accélérée
GUILLESTRE	Rue de la Fontloubé	1	Accélérée
LA BÂTIE-NEUVE	Place de la Mairie	1	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGO	Immeuble Les Glaciers	1	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	1	Rapide
LA FREISSINOUSE	Parking de la Mairie	1	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	1	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale	1	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	1	Rapide
LA SAULCE	La Gandière	1	Rapide
LARAGNE	Parking Veragne	1	Rapide
LARAGNE	Parking Veragne	1	Accélérée
LARAGNE	Place des Lavandes	1	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE	Place de la Gare	1	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE	Rue Edward Whymper	1	Rapide
LE DÉVOLUY	La Joue du Loup	1	Accélérée
LE DÉVOLUY	Super Devoluy - Parking Lilas	1	Accélérée
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers Col du Lautaret	1	Accélérée
LE MONETIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	1	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	1	Accélérée
L'ÉPINE	Place du 19 Mars 1962	1	Accélérée

LES ORRES	Parking Bois Means	1	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	1	Accélérée
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	1	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	OT Place du Bivouac Napoléon	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	Parking de l'obélisque	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	SuperCharge
NÉVACHE	Office de Tourisme	1	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	1	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	1	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPA	1	Accélérée
PUY SAINT VINCENT	Le Laux	1	Accélérée
RÉALLON	La Station	1	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	1	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme 1	2	Accélérée
ROSANS	Camping municipal	1	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	1	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	1	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	1	Accélérée
ST-CLEMENT 5/DURANCE	Maison du Tourisme	1	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	1	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	1	Rapide
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	1	Accélérée
ST JULIEN EN BEAUCHÊNE	Aire du Beauchêne	1	Accélérée
SAINT-VÉRAN	Parking Beauregard	1	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Av. du Faubourg Parking Chaumettes	1	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du paradisier	1	Lente
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	1	Accélérée
SERRES	NA	1	Accélérée
SERRES	NA	1	Rapide
TALLARD	Parking Aéroport	1	Rapide
TALLARD	Parking Intermarché	1	Accélérée
TALLARD	Place du Général de Gaulle	1	Accélérée
TALLARD	Rue du Château	1	Accélérée
VAL BUËCH MÉOUGE	Parking Mairie	1	Accélérée
VAL DES PRÉS	Parking l'Enclaire	1	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	1	Accélérée
VARS	Les Claux - Télécabine Chabrière	1	Accélérée
VARS	Sainte Marie - Office de Tourisme	1	Accélérée
VEYNES	Place Pons	1	Accélérée
VEYNES	Place Pons	1	Rapide

LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

PROJETS	COLLÈGE	AGENCE	DATE
ABRIÈS RISTOLAS "Rac ANTENNE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	02 oct 2020
ABRIÈS RISTOLAS "Rac FREE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	22 sept 2020
AIGUILLES "Enf poste CHALET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	21 sept 2020
ANCELLE "Rac PA 2019"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	14 oct 2020
ANCELLE "Rac Station EU"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	05 juin 2020
ASPREMONT "Rac DI BARTOLOMEO"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	27 mai 2020
AVANÇON "Rac Château d'eau"	VAL-D'AVANCE	Centre	28 février 2020
BARRET-SUR-MÉOUGE "Rac GERBAULT"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	19 nov 2020
CEILLAC "Rac poste Chaynet"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	17 déc 2020
CEILLAC "Rac 2 LOTS MARCHIS"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	18 nov 2020
CERVIERES "Rac MAILLET"	BRIANÇONNAIS	Nord	30 nov 2020
CHABOTTES "Enf Le Village"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	10 juil 2020
CHABOTTES "Rac Atelier d'enseignes"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	27 mai 2020
CRÉVOUX "Rac Prise d'eau La Valeytte"	SERRE-PONÇON	Centre	05 juin 2020
CROTS "Rac CAMPIONI Poste LE BOIS"	SERRE-PONÇON	Centre	03 déc 2020
CROTS "Rac PA MARGOT-DUCLOT"	SERRE-PONÇON	Centre	07 août 2020
EYGLIERS "Rac 4 lots FREZET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	04 août 2020
EYGLIERS "Rac VIERNE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	25 juin 2020
FOREST-SAINT-JULIEN "Coord. RD 114"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	06 août 2020
FOREST-SAINT-JULIEN "Rac Borel-Arnoux"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	09 déc 2020
FREISSINIÈRES "Sécu Pst Maison artisanale"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	26 nov 2020
GUILLESTRE "Coordination rue de la Combe"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	14 oct 2020
JARJAYES "Rac GUILLAUME"	TALLARD-DURANCE	Sud	17 déc 2020
LA BÂTIE-MONTSALÉON "Rac Antenne FREE"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	03 février 2020
LA BÂTIE-VIEILLE "Enf BT Les Guérins"	VAL-D'AVANCE	Centre	14 janv 2020
LA CHAPELLE-EN-V. "Rac Le casset"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	24 juin 2020
LA CHAPELLE-EN-V. "Rac Les Portes"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	24 juin 2020
LA FAURIE "Rac QUEYREL"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	25 nov 2020
LA FAURIE "Renfo poste PUSTEAU"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	26 mai 2020
LA FAURIE sécurisation poste la Vallette	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	22 juin 2020
LA FREISSINOUSE "Enf poste La Selle"	TALLARD-DURANCE	Sud	12 nov 2020
LA FREISSINOUSE "Rac Lot Les pruniers"	TALLARD-DURANCE	Sud	17 février 2020
LA MOTTE-EN-CH. "Renfo pst pessoles"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	19 juin 2020
LA ROCHE-DE-RAME "Rac STEP et Relevages"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	10 août 2020
LA ROCHE-DES-ARNAUDS "Rac GAY-PARA"	VEYNOIS-DÉVOLUY	Sud	05 mars 2020
LARDIER ET VALENÇA "Enf HTA/BT DEOULE"	TALLARD-DURANCE	Sud	03 mars 2020
LARDIER "Rac ALPES EMBALLAGES TJ "	TALLARD-DURANCE	Sud	06 mai 2020
LAYE "Rac Réservoir Le Villard"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	26 février 2020
LAYE "Rac Réservoir Les Veyres"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	26 février 2020
LAZER "Enf. Saint Jean"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	25 juin 2020
LAZER "Rac SARL LOMASY"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	05 nov 2020
LE BERSAC "Renfo poste CHAMPS GRAS"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	13 janv 2020
LE DÉVOLUY "Rac 8 Chalets Pst PIGEONNIER"	VEYNOIS-DÉVOLUY	Centre	06 nov 2020
LE DÉVOLUY "Rac CHATELAIN Poste LUBAC"	VEYNOIS-DÉVOLUY	Centre	28 août 2020
LE DÉVOLUY "Rac Réservoir"	VEYNOIS-DEVOLUY	Centre	13 janv 2020
LE DÉVOLUY "Rac VINCENT Poste PIGEONNIER"	VEYNOIS-DEVOLUY	Centre	28 août 2020
LE MONÉTIER-LES-BAINS "Rac Chalets du Monétier"	BRIANÇONNAIS	Nord	03 déc 2020
LE NOYER "Rac DAGANY Poste CLARET"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	14 sept 2020
LE POËT "Rac Combe la chapelle"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	20 mai 2020
LES ORRES "Rac 10 lots Pra Mouton"	SERRE-PONÇON	Centre	23 nov 2020
LES ORRES "Rac FREE - Commanderie"	SERRE-PONÇON	Centre	01 oct 2020

MANTEYER "Rac DP Allemand"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	03 déc 2020
MANTEYER "Rac PAUCHON"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	03 déc 2020
MANTEYER "Rac GAEC LA DAVINES"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	05 mai 2020
MONÉTIER-ALLEMONT "Rac JAUME - Les Rousses"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	07 février 2020
MONÉTIER-ALLEMONT "Rac STATION UV"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	11 déc 2020
MONÉTIER-LES-BAINS "Rac HYDROBV-Boussardes"	BRIANÇONNAIS	Nord	21 déc 2020
MONÉTIER-LES-BAINS "Rac Chalet du Galibier"	BRIANÇONNAIS	Nord	23 juil 2020
MONTGENÈVRE "Rac LE LOUP DORE"	BRIANÇONNAIS	Nord	03 août 2020
MONTGENÈVRE "Rac Les Psychiers"	BRIANÇONNAIS	Nord	05 juin 2020
MONTMAUR "Enf rue du Champ Brigadier"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	19 juin 2020
MONTMAUR "Rac Lot ALOUISE"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	19 mai 2020
MONTMAUR "Sécu Poste LE DEVEZ"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	03 mars 2020
ORCIÈRES "Enf BT BOUSENSAYES"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	16 juil 2020
ORCIÈRES "Rac 3 lots JOUBERT Pst Montcheny"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	30 juil 2020
ORCIÈRES "Renfo Poste LA FRUITIERE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	16 oct 2020
ORPIERRE "Rac BERAUD Poste LA PENSION"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	17 juil 2020
ORPIERRES "Renfo Poste LE VAS"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	28 sept 2020
PRUNIÈRES "Enf L'Adroit poste PRA CHANCEL"	SERRE-PONÇON	Centre	24 juin 2020
PUY-SAINT-EUSÈBE "Sécu Pst NOUVEAU VILLAGE"	SERRE-PONÇON	Centre	11 juin 2020
PUY-SAINT-VINCENT "Enf BT Grand Champ Tr2"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	02 nov 2020
RISOUL "Rac 7 lots ISCLASSES"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	13 mars 2020
RISOUL "Rac DINCAN Poste ISCLASSE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	06 mai 2020
RISOUL "Rac WICKY-IMBERT"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	24 juin 2020
SAVOURNON "Rac LES PARCS D'ARAMBRE"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	16 déc 2020
SAVOURNON "Sécu Pst MARESQ"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	01 oct 2020
SAVOURNON "Sécu Pst VILLELONGUE T2"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	26 nov 2020
SIGOYER "Rac VIZIOZ Pst SIGOYER"	TALLARD-DURANCE	Sud	07 juil 2020
SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN "Enf Les Rauffes"	SERRE-PONÇON	Centre	29 oct 2020
SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN "Rac FREE"	Serre-Ponçon	Centre	10 juil 2020
SAINT-AUBAN D'OZE "Rac FREE"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	29 sept 2020
SAINT-ÉTIENNE-LE-LAUS "Rac MORETTY"	VAL-D'AVANCE	Centre	07 février 2020
SAINT-JACQUES-EN-V. "Enf HTA-BT L'allée"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	16 juil 2020
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS "Enf Quartier du Moulin"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	19 nov 2020
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS "Rac ARIEY"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	19 juin 2020
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS "Rac Champ d'Or Promo"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	02 oct 2020
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS "Rac GREGOIRE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	05 février 2020
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE "Rac TOTAL raffinage"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	16 déc 2020
SAINT-LAURENT-DU-CROS "Racc MEYER"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	10 nov 2020
SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL "Rac Jausaud-la villette"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	21 juil 2020
SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL "Rac SAS Haddock-Gondre"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Centre	10 déc 2020
SAINT-PIERRE AVEZ "Rac ARMAND Poste Bramefan"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	27 mai 2020
SAINT-PIERRE D'ARGENÇON "Rac SPIE"	VEYNOIS-DEVOLUY	Sud	02 nov 2020
SAINTE-COLOMBE "Enf poste Les Begues Tr ouest"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	27 janv 2020
UPAIX "Rac Lot. Hameau de Clorisse Pst LA COMBE"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	30 sept 2020
UPAIX "Sécu Poste LE BRUSSET"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	17 février 2020
VALDOULE "Rac GAEC du Prieuré Pst Battarou"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	04 février 2020
VALLOUISE-PELVOUX "Rac BOURGEOIS Pst Chastelet"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	10 déc 2020
VALLOUISE-PELVOUX "Rac GARNIER Poste NIER"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	28 sept 2020
VALLOUISE-PELVOUX "Rac RIQUET Pst LE POET"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	17 juin 2020
VALLOUISE-PELVOUX "Sécu Poste ORATOIRE T2"	PAYS DES ÉCRINS	Nord	27 juil 2020
VALSERRES "Renfo Poste Les Tancs - Cave"	VAL-D'AVANCE	Centre	08 oct 2020
VARS "Rac VARSEA RESIDENCE"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	13 oct 2020
VARS "Renfo Pst DOME-MEDI"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	Nord	28 oct 2020
VENTAVON "Enf Poste Granguibert"	ROSANAIS-BUËCH	Sud	12 nov 2020



Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes
4, rue du paradisier
05160 Savines-le-lac
04 92 44 39 00 • www.syme05.fr